



Livre vert de la Mauricie

L'environnement vu par le citoyen.

La perception est souvent trompeuse...

Juin 2003

Sources et crédits photographiques des photographies de la page couverture



Rivière St-Maurice :	Banque Photo Mauricie 3450, boul. Royal, bur. 200 Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1 Canada	Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière St-Maurice
Fleuve St-Laurent :	Office du tourisme et des congrès de Trois-Rivières	Hélène S. Dubois
Ferme :	Fédération de l'UPA de la Mauricie	
Piste cyclable :	Banque Photo Mauricie 3450, boul. Royal, bur. 200 Trois-Rivières (Québec) G9A 5G1 Canada	Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Mauricie et Centre-du- Québec

Équipe de réalisation

du «Livre vert de la Mauricie»



Coordination

Patrick Simard

Rédaction

Jean-François Hinse
Grégoire Brière
Patrick Simard

Révision des textes

Maryse Fortin

Table des matières

Mot de la présidente du CRE Mauricie	1
Les résultats de la consultation citoyenne sur l'état de l'environnement de la Mauricie	3
Présentation de la consultation	4
Résultats de la consultation citoyenne	4
1. Protection des cours d'eau.....	4
2. Agriculture	5
3. Récupération et gestion des déchets.....	6
4. Urbanisation VS espaces verts	6
5. Protection de la forêt	7
6. Éducation relative à l'environnement	8
Conclusion de la consultation citoyenne.....	9
Actes des États généraux de l'environnement de la Mauricie	10
Les partenaires financiers	11
Remerciements	12
Équipe de réalisation	13
Liste des abréviations.....	14
Présentation des États généraux de l'environnement de la Mauricie	15
Déroulement des ateliers.....	16
 Ateliers	
1. Protection des cours d'eau	17
1.1 Principales problématiques soulevées lors de la consultation citoyenne	18
1.2 Points saillants des interventions lors de l'atelier	18

1.3	Recommandations	20
2.	Agriculture.....	22
2.1	Principales problématiques soulevées lors de la consultation citoyenne	23
2.2	Points saillants des interventions lors de l’atelier	23
2.2.1	Éducation et communication	23
2.2.2	Le jeu du marché	24
2.2.3	Zonage – Réglementation	25
2.2.4	Élevage porcin	26
2.2.5	Culture biologique	27
2.2.6	Les cours d’eau	28
2.2.7	Sols	29
2.3	Recommandations.....	29
2.3.1	Éducation et communication	29
2.3.2	Jeu du marché	30
2.3.3	Zonage-réglementation	30
2.3.4	Élevage porcin	30
2.3.5	Culture biologique	30
2.3.6	Les cours d’eau	30
2.3.7	Sols	30
3.	Récupération et gestion des déchets	31
3.1	Principales problématiques soulevées lors de la consultation citoyenne	32
3.2	Points saillants des interventions lors de l’atelier	32
3.2.1	Service de récupération et recyclage	32
3.2.2	Format des bacs de récupération	34
3.2.3	Résidus domestiques dangereux	34
3.2.4	Institutions, commerces et industries	35
3.3	Recommandations.....	35
4.	Urbanisation VS espaces verts.....	37
4.1	Principales problématiques soulevées lors de la consultation citoyenne	38
4.2	Points saillants des interventions lors de l’atelier	38
4.2.1	Coupe d’arbres lors de développements résidentiels	38

4.2.2	Les usines et l'environnement	39
4.2.3	Respect et application des normes	40
4.2.4	Protection des espaces verts et des aires protégées	40
4.3	Recommandations.....	42
5.	Protection de la forêt.....	43
5.1	Principales problématiques soulevées lors de la consultation citoyenne	44
5.2	Points saillants des interventions lors de l'atelier	44
5.2.1	Coupe forestière en milieu agroforestier	44
5.2.2	Épandage de lisier de porc	45
5.2.3	Réglementation municipale d'abattage	45
5.2.4	Problématique d'enrésinement	45
5.2.5	Structure des peuplements versus biodiversité	46
5.2.6	Gestion forestière au Québec	46
5.2.7	Commission de protection du territoire forestier	47
5.3	Recommandations.....	47
6.	Éducation citoyenne relative à l'environnement.....	49
6.1	Principales problématiques soulevées lors de la consultation citoyenne	50
6.2	Points saillants des interventions lors de l'atelier	50
6.2.1	Comportements des citoyens	51
6.2.2	Habitudes de vie	52
6.2.3	Gaspillage	53
6.2.4	Intervenants en environnement	53
6.2.5	Articles de journaux sur l'environnement	54
6.2.6	Milieu associatif	54
6.2.7	Protection des bandes riveraines	54
6.2.8	Problème du dépotoir	55
6.2.9	Milieu scolaire	55
6.2.10	Ressourceries	56
6.2.11	Milieu municipal	56
6.2.12	Publicité et promotion	57
6.3	Recommandations	58
6.3.1	Habitudes de vie	58
6.3.2	Milieu associatif	59
6.3.3	Protection des bandes riveraines	59

6.3.4	Problème du dépotoir	59
6.3.5	Milieu scolaire	59
6.3.6	Milieu municipal	60
6.3.7	Publicité et promotion	60
	Recommandations générales	62
	Conclusion	64
	Plan d'action 2003-2005 du CRE Mauricie	67
	Annexes	
	Liste des membres du conseil d'administration du CRE Mauricie	74
	Liste des participants aux états généraux	75
	Contenu de la conférence de M. Claude Genest	78
	Contenu de la conférence de M. Steve Therrien.....	83
	Contenu de la conférence de M. Alain Webster.....	95

Mot de la présidente du CRE Mauricie



La Mauricie est une région ressource qui possède une variété de territoires urbains, ruraux et forestiers. Dans le monde où l'on vit actuellement, un monde qui valorise l'immédiat, la performance et le profit, nos ressources peuvent être rapidement dévalorisées, modifiées ou même dégradées de façon irréversible.

Depuis sa fondation en 1995, le Conseil régional de l'environnement Mauricie (CRE Mauricie) s'efforce de concerter tous les acteurs du développement régional dans le but de les sensibiliser à l'importance d'avoir un environnement de qualité et de promouvoir le développement durable.

Étant donné que l'atteinte de ces objectifs passe, en grande partie, par le changement de comportement, il devient très important de connaître la perception qu'a la population mauricienne de son environnement.

C'est vers la fin de l'année 2000 que le Conseil régional de l'environnement Mauricie a identifié l'importance de développer des outils de travail permettant de faire des interventions efficaces en matière environnementale. Vous avez donc entre vos mains ce premier outil que le CRE Mauricie s'est promis de publier.

À lecture de ce document, vous pourrez constater que la méthode utilisée pour la réalisation de cet outil, la consultation citoyenne, a permis de tirer des conclusions plutôt étonnantes, considérant le fait que nous vivons dans l'ère de l'information. Il permet aussi d'évaluer

l'efficacité qu'ont eue les différentes campagnes de sensibilisation sur l'environnement des dernières décennies.

Il a découlé de l'échange entre les divers intervenants et acteurs des recommandations que nous sommes fiers d'avoir rassemblées dans *Le Livre vert de la Mauricie*.

Ayant en main ce constat, le CRE Mauricie sera ainsi en mesure de mieux agir en faveur de l'environnement de notre région. C'est donc en fonction de ce constat que le Conseil régional de l'environnement Mauricie a élaboré son plan d'action 2003-2005.

Grâce à votre appui et votre implication, le respect de l'environnement est appelé à prendre plus de place au cœur des décisions régionales.

Bonne lecture !

Chantal Trottier,
Présidente du CRE Mauricie

***Les résultats de la consultation
citoyenne sur l'état de l'environnement
de la Mauricie***

Janvier et février 2003

Présentation de la consultation citoyenne

En janvier et février 2003, le CRE Mauricie a commandé un sondage téléphonique à la firme Télé-Solution afin de prendre le pouls de la population mauricienne au niveau de sa connaissance sur l'état de l'environnement. Cent dix-sept (117) appels ont été effectués sur semaine entre 10 h 30 et 20 h 30 afin d'atteindre toutes les strates d'âge de la population. Les appels ont été effectués sur tout le territoire mauricien afin de représenter autant le milieu urbain que rural.

Dans le texte qui suit, nous vous présentons les réponses obtenues aux six questions du sondage téléphonique. Ces résultats proviennent de la présentation intitulée « *15 ans d'évaluation environnementale en Mauricie* » de M. Claude G. Genest. Vous trouverez le contenu de cette dernière présentée en annexe.

Résultats de la consultation citoyenne

1. Protection des cours d'eau

Quels sont les principaux facteurs polluants qui peuvent affecter vos plans d'eau ?

Ex : Embarcation à moteur, rejets d'égouts, etc.

Pas de problème	26,09 %
Pas de problème, je vis loin de l'eau	25,22 %
Fosses septiques et rejets d'égouts	14,78 %
Bateaux à moteur	11,30 %
Ne sais pas, pas de problème	9,57 %
L'arrosage qui va à la rivière	6,09 %
L'eau est belle	6,09 %
Ne sais pas	3,48 %

Présence d'algues	1,74 %
Assèchement de la nappe d'eau	0,87 %
Usines près de l'eau	0,87 %
Qualité à améliorer	0,87 %
Épuration en cours	0,87 %
Bruits d'hydravions	0,87 %
Moto marine (vitesse et son)	0,87 %

Commentaires :

Près de la moitié des gens interrogés, soit 45,23 %, ne ressentent pas de problème ou ne voient pas les principaux facteurs polluants qui peuvent affecter les plans d'eau. Le quart des répondants (25,22 %) habitent loin de l'eau. Il reste donc 29,55 % soit un peu plus du quart des gens qui voient un problème.

Les plus gros problèmes sont les fosses septiques et les rejets d'égouts, les bateaux à moteur, les arrosages agricoles et forestiers qui vont à la rivière, la prolifération des algues, l'assèchement de la nappe d'eau, les usines trop près de l'eau, le bruit des hydravions et la vitesse des motos marines.

2. Agriculture

Est-ce que l'utilisation des pesticides ou de l'épandage du fumier cause des problèmes de pollution dans votre secteur ?

Non	61,40 %
Oui, odeurs	31,58 %
Oui, pesticides	4,39 %
Oui, usines et le vent	2,63 %

Commentaires :

La majorité (61,4 %) des répondants ne sent pas de problème alors que le tiers (38,6 %) est incommodé par les odeurs.

3. Récupération et gestion des déchets

Êtes-vous satisfait du système de récolte des déchets et de récupération ?

Oui	84,35 %
J'aimerais en avoir un	7,83 %
Pas de récupération	3,48 %
Non	1,74 %
Non, j'aimerais en avoir un	1,74 %
Laisse à désirer	0,87 %

Commentaires :

La satisfaction des gens interrogés est élevée (84,35 %), mais 15,65 % aimeraient des améliorations.

4. Urbanisation VS espaces verts

Trouvez-vous que le développement résidentiel ou industriel nuit à la qualité de l'environnement ?

Non	81,03 %
Un peu	4,31 %
Coupe trop d'arbres	3,44 %
Oui, les usines	3,44 %
Peu de développement immobilier près de chez moi	3,44 %
Oui, bruit et poussière	0,86 %
Oui, car les constructions ne respectent pas les arbres	0,86 %
Ne sais pas	0,86 %
La coupe forestière crée de l'emploi	0,86 %
Il existe des normes sévères	0,86 %

Commentaires :

Presque tous les gens interrogés (89,64 %) ne voient pas ou presque pas de nuisance entre le développement immobilier et résidentiel et l'environnement. À peine, 10,36 % voient des problèmes comme la coupe d'arbres, les usines, le bruit et la poussière ainsi que les constructions qui ne respectent pas les arbres. On considère même l'exploitation des espaces verts comme étant positive à cause de la création d'emploi et on se rassure en se disant qu'il y a des normes sévères en cours qui garantissent le respect de l'environnement.

5. Protection de la forêt

Avez-vous connaissance de certains problèmes forestiers ?

Ex : Déboisement abusif ou pollution par les citoyens, etc.

Non	68,97 %
Oui, coupe forestière abusive ou à blanc	21,55 %
Oui, dépotoirs clandestins	3,44 %
Non, pas de forêt près de chez moi	3,44 %
Non, pas assez de nature près de chez moi	0,86 %
Pas au courant du problème	0,86 %
Oui	0,86 %

Commentaires :

Les trois quarts (75,01 %) des gens interrogés n'ont pas connaissance des problèmes. Le quart (24,99 %) restant identifie la coupe abusive et les dépotoirs clandestins.

6- Éducation relative à l'environnement

Trouvez-vous qu'il y a assez de campagnes de sensibilisation et d'éducation face à l'environnement ?

Oui	60,00 %
Pas assez	13,91 %
Il en faut encore plus	10,43 %
Il n'y en a jamais assez	6,96 %
Oui, encore plus	2,61 %
Non	1,74 %
Non, pas assez	1,74 %
Oui, pas assez	1,74 %
Oui, mais il en faut plus	0,87 %
J'aimerais en savoir plus	0,87 %
Non, encore plus	0,87 %

Commentaires :

Soixante pour cent (60 %) des gens interrogés disent qu'il y a assez de campagnes de sensibilisation alors que 40 % en redemandent plus.

Conclusion de la consultation citoyenne

ASPECTS	RÉSULTATS
<p>Protection des cours d'eau Quels sont les principaux facteurs polluants qui peuvent affecter vos plans d'eau ?</p>	70,45 % des gens ne ressentent pas de problème
<p>Agriculture Est-ce que l'utilisation des pesticides ou l'épandage de fumier cause des problèmes de pollution dans votre secteur ?</p>	61,4 % des gens ne ressentent pas de problème
<p>Récupération et gestion des déchets Êtes-vous satisfait du système de récolte des déchets et de récupération ?</p>	84,35 % des gens sont satisfaits
<p>Urbanisation VS espaces verts Trouvez-vous que le développement résidentiel ou industriel nuit à la qualité de l'environnement ?</p>	89,64 % des gens ne voient peu ou pas de nuisance
<p>Protection de la forêt Avez-vous connaissance de certains problèmes forestiers ?</p>	75,01 % des gens interrogés n'ont pas connaissance des problèmes
<p>Éducation citoyenne relative à l'environnement Trouvez-vous qu'il y a assez de campagnes de sensibilisation et d'éducation face à l'environnement ?</p>	60 % des gens interrogés disent qu'il y a assez de campagnes de sensibilisation

La population semble satisfaite de la qualité de l'environnement ou bien n'y voit pas de problème. Les éléments de réponse qualitatifs soulevés par les répondants ont servi de base de réflexion aux États généraux de l'environnement de la Mauricie. La section suivante vous présente les actes de ces états généraux.

Actes des États généraux de l'environnement de la Mauricie

tenus le 1^{er} mars 2003

à l'Université du Québec à Trois-Rivières

Les partenaires financiers

des États généraux de
l'environnement de la Mauricie



- ? Conseil régional de développement de la Mauricie
- ? Député Guy Julien
- ? Kruger Wayagamack inc.
- ? Kruger
- ? Ministère de l'Environnement du Québec
- ? Député Marcel Gagnon
- ? Université du Québec à Trois-Rivières
- ? Alcan

Remerciements



Le Conseil régional de l'environnement Mauricie tient à remercier bien sincèrement la collaboration enthousiaste et efficace des personnes suivantes :

Animateur du colloque et conseiller

Claude Genest

Animateurs des ateliers

Chantal Trottier
Pierre Ferron
Christiane Deschênes
Sylvie Gamache
Marie Lequin
Jean-Luc Fafard

Secrétaires des ateliers

Valérie Guindon
Brigitte Prud'homme
Josée Brouillette
Mélanie Lacombe
Martin Sylvestre
Kristina Douville

C'est en grande partie grâce à vos généreux efforts que ces États généraux ont atteint, et même dépassé, les objectifs fixés.

Équipe de réalisation
des États généraux
de l'environnement de la Mauricie



Comité consultatif

Chantal Trottier
Jean-François Mathieu
Pierre Ferron
Sébastien Duchesne
Patrick Simard

Coordination

Jean-François Hinse

Soutien à la coordination

Maryse Fortin

Mise en service du site Internet

Maryse Fortin

Liste des abréviations



Association féminine d'éducation et d'action sociale.....	AFEAS
Association forestière de la vallée du St-Maurice	AFVSM
Centre local de développement	CLD
Commission de protection des terres agricoles du Québec.....	CPTAQ
Conseil régional de développement de la Mauricie.....	CRDM
Conseil régional de l'environnement.....	CRE
Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière St-Maurice.....	CGDBR
Établissements verts Brundtland.....	EVB
Société de la faune et des parcs du Québec.....	FAPAQ
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	MAPAQ
Ministère de l'Environnement du Québec	MENV
Municipalité régionale de comté.....	MRC
Ministère Pêches et Océans Canada	MPO
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie.....	RIGDM
Société d'aide au développement des collectivités	SADC
Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan	SAMBBA
Fédération de l'Union des producteurs agricoles.....	UPA

Présentation des États généraux de l'environnement de la Mauricie

Instigateur de ce projet, le Conseil régional de l'environnement Mauricie est un organisme à but non lucratif. Son rôle premier est de susciter la concertation des intervenants régionaux sur des questions touchant la qualité de l'environnement et le développement durable de sa région. Il est important pour le CRE Mauricie de s'associer aux organismes environnementaux et à la population de la région. Ces associations lui permettront d'être au courant de l'évolution des différentes problématiques environnementales et ainsi il sera en mesure d'intervenir plus efficacement.

Ces premiers États généraux de l'environnement de la Mauricie se sont tenus le samedi 1^{er} mars 2003 à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Orchestré par le Conseil régional de l'environnement Mauricie (CRE Mauricie), cet événement était l'occasion de concerter les différents groupes environnementaux, les intervenants en environnement et les citoyens dans le but d'identifier les problématiques environnementales de la Mauricie et de proposer des solutions ou des projets.

La centaine de participants réunis pour l'événement ont eu l'occasion d'entendre, en avant-midi, trois conférences très enrichissantes. En premier lieu, ils ont pu entendre monsieur Claude Genest, professeur au département de géographie de l'UQTR et animateur des États généraux, présenter les résultats de la consultation citoyenne menée par le CRE Mauricie au début de l'année 2003. Cette consultation avait pour but de demander aux citoyens d'identifier les problématiques environnementales de la région. Par la suite, monsieur Alain Webster de l'Université de Sherbrooke est venu prononcer une conférence sur les enjeux des changements climatiques. Il a été suivi de monsieur Steve Therrien, biologiste de la firme-conseil Alliance-Environnement, qui a discoursé sur les techniques d'aménagement forestières. Le ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, monsieur Jean-François Simard, est aussi venu rencontrer les gens présents aux États généraux et en a profité pour s'adresser à eux entre deux de ces conférences.

En après-midi, les participants se sont répartis en six groupes pour participer à des ateliers de discussion portant sur les résultats de la consultation citoyenne.

Déroulement des ateliers

Les participants qui ont alimenté les ateliers provenaient de tous les milieux. Autant des environnementalistes, des employés des ministères concernés, des représentants municipaux et d'organismes que des citoyens ont participé aux généraux de l'environnement, ce qui a donné des échanges très enrichissants.

Les participants étaient invités à débattre sur les résultats de la consultation téléphonique et proposer des solutions aux problématiques soulevées. Les thèmes des ateliers étaient la protection des cours d'eau, l'agriculture, la gestion des déchets, l'urbanisation VS les espaces verts, la protection de la forêt et l'éducation relative à l'environnement.

Dans les pages qui suivent on cite, pour chaque atelier, les principales problématiques soulevées, les points saillants et les recommandations qui sont ressortis des discussions.

Veillez prendre note que, dans les sections qui concernent les six ateliers, l'information n'est pas présentée en un texte continu. Ce sont les résumés des discussions qui ont eu lieu dans chaque atelier. Nous avons tenté d'écrire les paroles le plus fidèlement possible à la forme sous laquelle elles ont été dites. Seulement, certaines phrases ont été légèrement modifiées pour en faciliter leur compréhension.

La transcription des ateliers reprend les opinions des participants et n'engage pas les administrateurs du CRE Mauricie, ni ses employés.

Atelier 1

Protection des cours d'eau

1.1 Principales problématiques soulevées lors de la consultation citoyenne

- ? Fosses septiques et rejets d'égouts dans les ruisseaux et les rivières.
- ? Les bateaux à moteur polluent autant par l'essence que par le bruit.
- ? Les pesticides et le fumier épandus par les agriculteurs se retrouvent dans les rivières.
- ? Présence d'algues.
- ? Les usines près de l'eau causent des odeurs désagréables.

Seulement, 26,6 % des répondants sont en mesure de nommer un problème relié à l'eau. 67,9 % des gens ne voient aucun problème. Vingt-cinq pour cent (25 %) des répondants disent ignorer le problème puisqu'ils demeurent loin des cours d'eau.

1.2 Points saillants des interventions lors de l'atelier

- ? La population manque d'information sur les bonnes pratiques en milieu riverain.
- ? On devrait se préoccuper plus de la protection des sources d'eau potable de surface et souterraines.
- ? L'érosion des berges est une autre nuisance associée aux bateaux à moteur.
- ? La présence d'algues est aussi due à l'utilisation abusive d'engrais et de pesticides en bordure des cours d'eau.
- ? On devrait se préoccuper plus de la présence de billes de bois dans la rivière St-Maurice. Le milieu s'est adapté et une couche de sédiments s'est lentement déposée sur le bois décomposé, mais la quantité de bois est encore considérable et a toujours des impacts environnementaux.

- ? L'abondance des résidents crée une surpopulation autour de certains lacs. Le lac à la Tortue est un bel exemple de milieu perturbé par toutes les problématiques énoncées : érosion, algues, surpopulation, pollution, etc. En ce qui concerne le lac Souris, le groupe se questionne pour savoir qui est responsable de la dégradation du milieu : l'industrie forestière ou les mauvaises habitudes des riverains ? Les deux sont probablement partiellement responsables de cette problématique.
- ? Les participants déplorent que la gérance de nos ressources naturelles soit encore faite par les exploitants forestiers.
- ? On devrait se préoccuper plus des effets de la coupe de bois sur les cours d'eau. Lorsqu'on enlève une bande d'arbres sur la berge d'une rivière, il y a un impact important sur le niveau de l'eau. Il faut créer une zone de protection où l'on garde une bande de végétation sur les rives des cours d'eau. Une zone faunique est une bande riveraine de 20 mètres non déboisée.
- ? De manière plus générale, on se demande si la coupe de bois est encore un problème en Mauricie. Selon certains, oui, c'est un problème persistant et mesurable. La foresterie amène du gravier et du sable dans la forêt, matières qui nuisent au milieu naturel. De plus, on déplore le trop grand nombre de camions sur la route 155 et les risques de déversement dans la rivière.
- ? La problématique des sites d'enfouissement et des risques de contamination des nappes souterraines est aussi soulevée. On se questionne sur la présence de camions en provenance des États-Unis dans certains sites d'enfouissement.
- ? On devrait se préoccuper plus de la contamination due aux piscicultures.
- ? On note qu'il ne faut pas perdre de vue que la culture des canneberges pollue l'eau. De plus, elle nécessite beaucoup plus d'eau que la plupart des autres cultures. Une fois utilisée, l'eau qui retourne à la nappe phréatique est polluée par les engrais et pesticides utilisés pour cultiver les fruits.
- ? On note le non-respect de la réglementation et la difficulté à faire intervenir les responsables ; les municipalités, les MRC et le ministère de l'Environnement. Même,

ce dernier n'a pas les ressources pour appliquer la loi. On se questionne sur l'existence et la nature du suivi effectué par les ministères responsables en région.

1.3 Recommandations

- ? Étendre le système de vidange des fosses septiques à toutes les municipalités du territoire. Prendre exemple sur ce que fait la RIGDM, cela semble bien fonctionner.
- ? Demander au MENV d'agir en priorité dans les municipalités qui n'ont pas encore de système de traitement des eaux usées (programme infrastructure Qc-municipalités).
- ? Explorer des techniques peu coûteuses pour le traitement des surplus de phosphate. La technique par osmose est citée en exemple.
- ? Favoriser des partenariats entre organismes pour des projets de sensibilisation et de réhabilitation.
- ? Obtenir plus d'informations concernant les cultures moins connues : pisciculture, canneberges, etc.
- ? Faire de la représentation auprès des organismes bailleurs de fonds (ministère de l'Environnement, de l'Industrie, de l'Agriculture, etc.) afin de faire appliquer le principe d'écoconditionnalité lorsqu'un promoteur ou un organisme demande une subvention. S'assurer que ce principe prévaut aussi bien pour des projets à vocation économique qu'environnementale.
- ? Favoriser l'émergence d'associations de riverains pour améliorer les pratiques en milieu riverain et lacustre. Encourager la création de codes d'éthique pour les riverains.
- ? Faire de la sensibilisation auprès des citoyens pour qu'ils connaissent mieux les procédures en cas de non-respect des règlements : inspecteur municipal, MRC, MENV, MAPAQ, MPO.

Recommandations (suite)

- ? Miser sur des actions, exemple : Année internationale de l'eau douce.
- ? Diffuser une publicité comique.
- ? Inciter au compostage des feuilles.
- ? Les usages de l'eau devraient être gérés selon la notion de bassin versant.

Atelier 2

Agriculture

2.1 Principales problématiques soulevées lors de la consultation citoyenne

- ? Odeurs causées par l'épandage de fumier.
- ? Odeurs causées par les porcheries.
- ? Inquiétude des gens face à l'utilisation de pesticides par les agriculteurs.
- ? Pesticides et fumier qui se déversent dans les ruisseaux et les rivières.

Trente-neuf pour cent (39 %) des répondants au questionnaire ont répondu qu'ils étaient incommodés par les odeurs associées à l'agriculture, dont 32 % par l'épandage de fumier.

2.2 Points saillants des interventions lors de l'atelier

2.2.1 Éducation et communication

- ? Autant au niveau des problématiques environnementales reliées à l'agriculture qu'au niveau des difficultés rencontrées par les agriculteurs, les gens présents à l'atelier dénoncent le fait que les citoyens n'aient aucune information concernant la pratique de l'agriculture dans notre région. Le citoyen ne connaît pas la réalité du milieu agricole.
- ? Les réalités vécues par les agriculteurs doivent parvenir au milieu municipal pour être par la suite entendues par les citoyens, les organismes et les différents paliers du gouvernement. L'échange d'informations entre les agriculteurs, les citoyens et le gouvernement faciliterait la prise en compte des priorités de chacun et une meilleure gestion des problématiques.

- ? Les consommateurs achètent toujours le produit le moins cher, sans en savoir plus sur sa qualité ou sa provenance. Notamment, les Québécois n'ont pas assez d'information sur les pesticides appliqués sur les légumes du Mexique. Pour une question de sécurité et de consommation responsable, les consommateurs devraient être mieux informés sur les produits qu'ils achètent.
- ? De façon générale, les agriculteurs sont très informés sur les sujets les concernant, mais le public n'est pas mis au courant des développements. Ils ont une conscience sociale plus évoluée que celle qu'on leur donne. Par exemple, le public ne connaît pas les mesures prises autour des agglomérations. Les gestes des agriculteurs, des villageois et des MRC ne sont pas connus de la population urbaine. Ces gestes sont très coûteux et il faut les faire connaître.
- ? Il faudrait aussi porter attention à la formation que reçoivent les agriculteurs. Les agriculteurs pratiquent l'agriculture selon ce qu'il leur a été appris.
- ? Lorsqu'on évalue l'agriculture au Québec, il faut être conscient qu'elle est passée de l'agriculture de subsistance, il y a plusieurs années, à celle de l'autosuffisance. Aujourd'hui, elle se dirige vers la mondialisation et la mondialisation incite à produire pour nourrir la planète.
- ? Les agriculteurs sont prêts à collaborer et à s'impliquer pour améliorer la situation. Cependant, cela devra être du travail à long terme. Ils feront ce qu'on leur demande mais à leur rythme et selon leur budget. Pour l'instant, plusieurs agriculteurs font des efforts et posent des gestes concrets, et le nombre est en progression constante.

2.2.2 Le jeu du marché

- ? L'agriculture est le reflet de la société. C'est donc aux citoyens de décider comment l'agriculture doit être faite. Les citoyens doivent être conscients de l'impact de leurs choix et décisions. La société a un choix à faire, est-ce qu'on opte pour la mondialisation ou non ? Il ne faut pas oublier que sur les terres, ce ne sont pas les multinationales qui décident, mais bien les citoyens, selon les produits qu'ils achètent. Il faut tout de même analyser le problème de manière globale et non sectorielle.

- ? Des principes biologiques de base nous laissent entendre que la diversité, les petits ensembles et la complémentarité des organismes et des animaux favorisent la productivité. On constate présentement que la mondialisation favorise la monoculture et les ensembles de plus en plus grands et donc de plus en plus fragiles. Si l'on croit que la petite entreprise est la solution à nos problèmes, pourquoi tendre vers la mondialisation pour les résoudre ?
- ? La globalisation amène une pensée unique quasi irréversible dans les habitudes de culture. L'agriculture a pris la direction de produire de façon durable, en complémentarité aux autres cultures sur la planète.
- ? Certains participants déplorent que l'agriculture obéisse aux lois du marché international. « Le marché incite à cultiver un tel produit pour l'exportation tandis que mon voisin immédiat en a besoin. »
- ? Les participants ont identifié les problèmes reliés à la mondialisation de l'agriculture comme étant : l'augmentation du prix du pétrole, le déboisement et la tendance à la monoculture qui réduit la diversité et l'autonomie des fermes familiales.

2.2.3 Zonage – Réglementation

- ? Au Québec, la loi agricole est plus sévère que partout sur la planète.
- ? On note que l'on vit dans un monde qui délègue ses responsabilités aux gouvernements (ministères).
- ? On remarque que la banlieue s'agrandit et s'étend sur les meilleurs sols agricoles. Le milieu urbain exerce une pression de plus en plus grande sur le milieu agricole. Après, on s'offusque que les agriculteurs coupent des forêts pour développer leurs terres.
- ? Des sols de plus en plus pauvres sont utilisés pour l'agriculture.
- ? On se demande si actuellement au Québec il y a des « planificateurs agricoles » qui veillent à la rentabilité des sols et des entreprises.

- ? On discute de revenir à des entreprises agricoles de plus petites dimensions. On déplore aussi qu'il n'y ait pas beaucoup de place attribuée à la culture biologique sur les terres.
- ? Lorsqu'un agriculteur enlève une forêt de sa terre pour avoir plus d'espace cultivable, il devrait être obligé de la replanter à un autre endroit sur sa propriété. Tout au moins, il devrait reboiser les espaces non propices à l'agriculture.
- ? Au Québec, on a une loi qui favorise les grands ensembles et non les petits ensembles diversifiés.
- ? En Europe, une prime «verte» est donnée aux agriculteurs pour les inciter à protéger certains milieux ou cours d'eau. Il y a donc une compensation monétaire pour la perte de terrain.
- ? Plus la ferme québécoise est grosse, plus elle reçoit de grosses subventions. On subventionne le volume de production, ce qui est un cercle vicieux car plus on produit plus les prix de ventes baissent et plus les prix de ventes baissent plus il faut produire pour être rentable.
- ? On devrait plutôt subventionner les actions vertes des agriculteurs.

2.2.4 Élevage porcin

- ? Les participants à l'atelier admettent que l'épandage de fumier pollue et dégage une mauvaise odeur, mais rappellent que ça ne dure que quelques mois par année. Ils déplorent que le nombre de répondants à la consultation citoyenne qui se disent incommodés par l'odeur de l'épandage du fumier et des porcheries ne soit pas mentionné.
- ? Le public ne connaît pas les mesures prises par les agriculteurs autour des agglomérations pour diminuer les effets indésirables de leur production.

2.2.5 Culture biologique

- ? Les agriculteurs sont sensibilisés à la culture biologique mais pas les consommateurs lorsqu'ils font leur épicerie. On aurait avantage à éduquer les consommateurs sur le bio pour que les agriculteurs qui produisent de cette façon puissent avoir une meilleure rentabilité.
- ? La certification «biologique » ne devrait pas être achetée par l'agriculteur, mais donnée gracieusement par le gouvernement.
- ? Quand on regarde les grandes surfaces cultivées de façon biologique, elles ont toutes des brise-vent. On devrait obliger tous les agriculteurs à aménager des lisières d'arbres pour protéger du vent, combattre l'érosion et l'assèchement du sol, etc. On doit inciter le MENV à créer un tel règlement. Les médias pourraient aider à faire des pressions pour que cela se réalise.
- ? Au niveau gouvernemental, on doit exercer les pressions nécessaires pour que les beaux discours se transforment en action. Actuellement, on est obligé de payer un consultant-expert pour faire le travail du ministère.

Précisions

- L'aménagement de lisières d'arbres pour protéger du vent est une mesure qui existe déjà et elle s'applique seulement là où c'est justifié de le faire.
- Il n'y a pas d'achat de certification. Le producteur a la charge de prouver, en vertu des règles édictées, qu'il répond à la certification.

2.2.6 Les cours d'eau

- ? Il est fortement recommandé d'analyser l'agriculture en fonction de la notion des bassins versants et non pas de façon ponctuelle.
- ? L'approche par bassins versants permet de penser globalement et d'agir localement. Elle permet de responsabiliser chaque agriculteur face à la qualité de l'eau de la rivière où se drainent ses champs.
- ? La situation est telle qu'il n'est pas possible de récupérer certaines rivières à moins d'en reboiser les berges à 70 %.
- ? La notion de bassin versant permet de venir à bout de la pollution, sans pour autant régler le problème de la densité d'élevage. Elle permet aussi de diminuer la détérioration de l'eau en fonction de la capacité du milieu.
- ? Dans plusieurs bassins et sous-bassins du St-Laurent, le drainage a modifié les écosystèmes. Les rivières influencent l'environnement sur des kilomètres à la ronde.
- ? Voici certaines propositions apportées par les participants :
 - 1) Créer la rivière à méandres comme avant, elle est inondée au printemps et permet de garder plusieurs espèces.
 - 2) Au niveau des pratiques culturales, faire le labour parallèle au cours d'eau.
 - 3) Aménager des bassins de captage.
 - 4) Reboiser le long des cours d'eau pour combattre l'érosion.
- ? D'un autre côté, le cas mitigé de la rivière l'Assomption, montre que l'on n'a pas réussi à contrôler totalement la présence de phosphore selon la notion de bassin versant.
- ? La géomatique, un nouveau concept qui aide à gérer des problèmes, intrigue les participants et ils veulent en savoir plus à ce sujet. La géomatique est la collecte, l'analyse, l'interprétation, la distribution et l'utilisation de l'information et des données géographiques. Elle permet aussi de faire un suivi dans le temps des différentes problématiques.

Précisions

- Dans les discussions, il a été mentionné que les rivières appartenaient aux propriétaires des terrains. Il faut préciser que seulement les sols appartiennent aux privées, sauf dans quelques rares exceptions.
- Faire le labour parallèle au cours d'eau, aménager des bassins de captage et reboiser le long des cours d'eau sont des pratiques déjà adoptées par plusieurs producteurs.

2.2.7 Sols

- ? Le CRE pourrait former une équipe de spécialistes pour répondre aux questions et besoins des citoyens. En informant les citoyens, un jour, ils vont se mobiliser par eux-mêmes.
- ? Le rôle du ministère de l'Environnement est de faire les règlements, mais il devrait aussi veiller à ce qu'ils soient appliqués.

2.3 Recommandations

2.3.1 Éducation et communication

- ? Diffuser aux résidents urbains et ruraux l'information concernant l'état de l'agriculture de leur territoire.
- ? Amener l'information des agriculteurs aux oreilles des municipalités et de différents paliers du gouvernement pour une résolution plus rapide de leurs problèmes.
- ? Divulguer plus d'informations sur la provenance et le traitement fait aux produits vendus en épicerie. Cela favoriserait la consommation responsable des citoyens.
- ? Divulguer plus d'informations aux acteurs environnementaux sur la géomatique.

Recommandations (suite)

2.3.2 Jeu du marché

- ? Analyser les problématiques agricoles de manière globale et non sectorielle.

2.3.3 Zonage-réglementation

- ? Obliger le cultivateur à replanter un espace forestier équivalent à celui défriché pour augmenter sa surface cultivable.

2.3.4 Élevage porcin

- ? Faire connaître les efforts des agriculteurs, des villageois et des MRC pour combattre la venue de porcheries dans leur localité et travailler avec eux pour trouver des solutions acceptables pour tous.

2.3.5 Culture biologique

- ? Que le gouvernement remette gracieusement la certification « biologique ».
- ? Informer le public sur la culture biologique des industries locales.
- ? Faire pression pour que le MENV oblige l'aménagement de bandes forestières alentour des plus grands champs.

2.3.6 Les cours d'eau

- ? Prendre en compte la notion de bassin versant.
- ? Créer la rivière à méandres comme avant, elle est inondée au printemps et permet de garder plusieurs espèces.
- ? Faire le labour parallèle au cours d'eau.
- ? Aménager des bassins de captage.
- ? Reboiser le long des cours d'eau.

2.3.7 Sols

- ? Former une équipe de spécialistes pour répondre aux questions des citoyens.

Atelier 3

Gestion des déchets

3.1 Principales problématiques soulevées lors de la consultation citoyenne

- ? Le service de récupération n'est pas présent dans toutes les municipalités.
- ? Le format des bacs est souvent trop petit et les gens aimeraient avoir un couvercle pour que le contenu ne soit pas éparpillé par le vent.
- ? La présence de dépotoirs clandestins dans certaines municipalités.
- ? Certains citoyens se plaignent d'avoir à se déplacer pour aller porter leurs déchets recyclables.

Treize pour cent (13 %) des citoyens interrogés n'ont pas de service de récupération dans leur municipalité ou leur secteur. De ce nombre, 74 % des gens aimeraient profiter de ce service.

3.2 Points saillants des interventions lors de l'atelier

3.2.1 Service de récupération et recyclage

- ? Les répondants au sondage ont démontré que certaines municipalités n'offraient pas le service de récupération. En fait, selon la Régie de gestion des matières résiduelles, mis à part le territoire du Haut St-Maurice, 95 % des municipalités de la région bénéficient du service de récupération.

- ? Certains participants à l'atelier proposent l'idée d'inverser la fréquence de la collecte de déchets avec celle de la collecte de récupération. Ainsi, il y aurait une collecte des déchets aux deux semaines et une collecte de récupération toutes les semaines. Cependant, en réduisant la fréquence de collecte de déchets au profit de la collecte de récupération, tous ne croient pas que cela améliorerait de façon significative le taux de participation à la récupération. La crainte de voir augmenter le degré de dépôts sauvages et de dépotoirs clandestins avec cette formule est exprimée par certains participants.

- ? Pour sensibiliser les gens à recycler davantage, il faudrait passer par l'éducation. Il serait intéressant de se servir de l'exemple de la transformation des matières recyclables (ex : plastique, pneus) pour démontrer l'intérêt du recyclage. Le recyclage de feuilles mortes et du gazon coupé pour compostage devrait aussi être expliqué et démontré au grand public.

- ? La consignation de bouteilles de verre est un exemple qui démontre bien que lorsqu'il y a une « récompense » financière, il y a une motivation supplémentaire pour le recyclage. Peut-être que le même concept pourrait être appliqué aux autres matières recyclables afin de stimuler encore plus les gens au recyclage ?

- ? Les médias devraient être plus sollicités pour transmettre à la population l'information sur la récupération et le recyclage. Les médias de masse devraient être utilisés, car le message doit s'adresser à l'ensemble de la population et non pas aux groupes d'initiés. De plus, des campagnes de sensibilisation devraient être faites dans les écoles primaires pour inciter les jeunes à l'importance du recyclage.

3.2.2 Format des bacs de récupération

- ? Les répondants au sondage, ainsi que les participants à l'atelier ont fait part de leur insatisfaction face au format des bacs de récupération. Les gens ne peuvent récupérer tout le matériel qu'ils désireraient car le bac n'est pas assez gros. Aussi, ils ne peuvent pas le remplir trop, car les matières plus légères comme le papier et le carton ont tendance à s'envoler et à s'éparpiller dans la rue lors de grands vents. Les gens proposent que les bacs soient plus grands et qu'ils aient un couvercle afin d'éviter que les matières ne s'envolent au vent.

- ? Les gens ne sont pas intéressés non plus à trier leurs matières recyclables à l'intérieur du bac. Ils veulent simplement y mettre le tout sans se casser la tête. D'ailleurs, les coûts de collecte sont plus élevés lorsque ces matières sont séparées. En bout de ligne, le coût total du service (collecte et tri) reste du même ordre. De plus, les gens qui récupèrent le plus sont ceux qui bénéficient du service de collecte porte à porte. Dans les municipalités où les gens doivent apporter eux même leurs matières recyclables aux points de collecte fixes, la participation est inférieure de 50 %.

3.2.3 Résidus domestiques dangereux

- ? Les participants s'accordent pour dire qu'il manque de service pour la récupération des résidus domestiques dangereux. Certains suggèrent que les gens puissent retourner leurs résidus dangereux chez les commerçants, mais la majorité affirme qu'il serait plus facile de pouvoir profiter d'un service qui récupérerait tous les résidus dangereux (huile, solvant, peinture, goudron, etc.) au même endroit. Lorsque cela devient trop compliqué, les gens ne se donnent pas la peine de faire l'effort de récupérer, c'est pourquoi, il faudrait leur faciliter la tâche.

- ? Ces centres de récupération pourraient aussi recueillir les ordinateurs défectueux qui devraient, eux aussi, être considérés comme résidus dangereux, notamment à cause du plomb qu'ils contiennent.

3.2.4 Institutions, commerces et industries

- ? Tel que mentionné plus tôt, les gens associent les industries comme étant de gros pollueurs. Cependant, dans certains cas, d'énormes efforts sont faits dans le but de diminuer le taux de pollution, notamment par le recyclage. C'est pourquoi il serait intéressant de récompenser ou d'identifier les commerces, institutions ou industries qui participent à la récupération. D'ailleurs, Recyc-Québec a instauré un programme de certification pour les institutions, commerces et industries qui atteignent les objectifs de la politique.
- ? Les participants proposent aussi de mettre sur pied une police de l'environnement. Le mandat de cette police de l'environnement serait de vérifier si les industries respectent le taux de pollution permis ainsi que vérifier si les centres de récupération sont conformes. Cette personne pourrait émettre des contraventions ou autres mesures correctives.

3.3 Recommandations

- ? Informer la population sur l'importance du recyclage.
- ? Étendre la consigne (\$) à l'ensemble des matières recyclables.
- ? Utiliser les médias de masse pour sensibiliser les non-initiés.
- ? Commencer la sensibilisation dès le primaire.
- ? Revoir le mode de récupération (contenants et collecte).

- ? Offrir un service de récupération de tous les résidus domestiques dangereux à un même point de cueillette.
- ? Récompenser les entreprises et industries qui recyclent (comme la certification Recyc-Québec).
- ? Accentuer le contrôle face aux industries qui ne respectent pas la Loi sur la qualité de l'environnement.
- ? Inverser la fréquence des collectes (recyclage hebdomadaire et les poubelles aux deux semaines). Recommandation mitigée.
- ? Instaurer une collecte annuelle de feuilles mortes à l'automne.
- ? Mettre en place un système de récupération du matériel électronique désuet.

Atelier 4

Urbanisation VS Espaces verts

4.1 Principales problématiques soulevées lors de la consultation citoyenne

- ? Trop d'arbres sont coupés lors de développements résidentiels.
- ? Les usines nuisent à l'environnement (pollution de l'eau, de l'air, du sol, etc.).
- ? Il existe des normes, mais elles ne sont pas toujours respectées.
- ? Les gens prennent les parcs municipaux pour des espaces verts (mauvaise connaissance).
- ? Très peu de gens sont capables de nommer un endroit qui devrait être considéré comme aire protégée.
- ? Certains des répondants au questionnaire affirment qu'il y a assez d'arbres autant dans les forêts que dans les municipalités.

À peine, 10,4 % des gens sont capables de nommer des problématiques liées à l'urbanisation. Près de 90 % des répondants ne voient aucun problème.

4.2 Points saillants des interventions lors de l'atelier

4.2.1 Coupe d'arbres lors de développements résidentiels

Lors du sondage, certains répondants ont démontré leur inquiétude face au développement résidentiel. Le déboisement de certains secteurs de notre région au profit des promoteurs soulève des questionnements par rapport à la conservation de notre environnement. Voici ce que les participants de l'atelier ont soulevé comme points.

- Les participants déplorent le fait qu'il n'y ait pas de règle municipale concernant la coupe d'arbres lors de construction. Le promoteur peut alors profiter de la situation et abattre tous les arbres pour pouvoir manœuvrer à sa guise lors de la construction.

- Un participant souligne qu'à Trois-Rivières-Ouest, les citoyens ou les promoteurs doivent planter un arbre lors de la construction d'une nouvelle résidence. Cependant, il s'agit souvent d'un arbre de petite taille, ce qui ne remplace pas nécessairement tous les plus grands arbres sacrifiés au profit de la construction.
- ? Lors des constructions de routes ou de développements résidentiels, les urbanistes des municipalités ne participent pas à l'élaboration des concepts. Ce sont les ingénieurs qui prennent les décisions et les urbanistes ne peuvent alors intervenir pour s'assurer que le développement se fasse dans le respect de l'environnement.
- ? Les participants de l'atelier concluent que les citoyens sont mal informés concernant l'importance des arbres dans notre environnement. Il devrait y avoir plus d'éducation afin de sensibiliser la population sur la coupe abusive d'arbres en Mauricie et sur l'importance de protéger nos ressources.

4.2.2 Les usines et l'environnement

- ? Tous les participants à l'atelier sont d'accord avec cette problématique soulevée par les répondants au questionnaire. Cette perception que les usines nuisent à l'environnement est la meilleure représentation de la pollution pour la majorité des gens. Lorsque l'on parle pollution, l'image qui vient le plus rapidement à l'idée des gens est une usine et ses cheminées qui crachent de la fumée.
- ? En matière de normes environnementales concernant la pollution faite par les usines, les participants se demandent si des inspections sont faites régulièrement dans le but de vérifier si les normes sont respectées. Les participants conviennent qu'ils ne sont nullement au courant de la sévérité de la réglementation et de l'application de celle-ci. Les usines devraient produire des rapports publics sur leur performance environnementale (respect des normes).
- ? Les participants soulignent que le thème des pluies acides n'a pas été abordé dans le questionnaire. Dans les années passées, les gens parlaient beaucoup du phénomène des pluies acides. Ce n'est pas parce que l'on n'en parle plus autant aujourd'hui que le problème est réglé. Ce phénomène est étroitement relié à la pollution causée par les usines.
- ? Les gens devraient être mieux informés sur les enjeux environnementaux, économiques et politiques reliés à la production industrielle. Les gens hésitent à manifester contre les usines polluantes notamment à cause des emplois générés par ces entreprises dans notre région.

4.2.3 Respect et application des normes

- ? Pour les gens qui ont participé à l'atelier, l'application de réglementations sévères est la meilleure façon de garder le contrôle et protéger l'environnement. Cependant, il existe déjà des règles et elles ne sont pas assez connues du public. Il n'y a pas assez de personnes qui travaillent à les faire connaître et à les faire appliquer.
- ? La solution passe donc par l'éducation de la population, et par la mise en place d'un comité environnemental. Le comité environnemental pourrait servir à inciter les municipalités à instaurer des lois qui protégeraient l'environnement (ex : loi pesticide, loi contre le déboisement en territoire agricole, politique de recyclage, etc.). Ensuite, la municipalité pourrait engager et former des inspecteurs afin de s'assurer que ces lois sont respectées.
- ? Il est cependant difficile de faire bouger les choses si les citoyens ne se mobilisent pas. C'est pourquoi il est important d'informer la population sur l'importance de l'application de ces lois. Par exemple, si les citoyens comprennent bien les effets nocifs des pesticides sur leur santé et celle de leurs enfants, ils seront plus conscientisés et appuieront la démarche d'application d'une loi anti-pesticides dans leur municipalité.
- ? Les participants à l'atelier ont proposé que le CRE devienne, en quelque sorte, un organisme de veille environnementale pour les municipalités. Il pourrait être celui qui revendique des lois auprès des municipalités (ex : loi anti-pesticides). Il pourrait aussi jouer le rôle de conseiller auprès des municipalités dans l'élaboration et l'application de leurs règlements. Les participants souhaitent voir naître une politique environnementale à Trois-Rivières comme Québec et Montréal qui ont toutes deux une politique environnementale, et Trois-Rivières devrait faire de même.

4.2.4 Protection des espaces verts et des aires protégées

- ? Les participants s'inquiètent aussi de la préservation des espaces verts en milieu urbain, spécialement à Trois-Rivières, avec le domaine de la rivière Milette et l'île-St-Quentin. Au moment d'écrire ces lignes, il n'y avait pas de politique concernant la protection des espaces verts à Trois-Rivières.

- ? La population doit être informée des problématiques reliées à la santé de nos espaces verts. La grande majorité des gens de Trois-Rivières ignore l'existence de la rivière Milette et, par conséquent, son état de santé précaire. Les gens de la région gagneraient à être informés qu'ils disposent de ce site naturel qui se trouve en plein cœur de la nouvelle ville de Trois-Rivières. En étant informés de l'existence de cet endroit, ils seraient plus sensibilisés à se mobiliser pour sa protection et son développement.

- ? Il est aussi important de faire comprendre aux gens que l'utilisation des lieux doit se faire dans le respect de l'environnement. Il est agréable de pouvoir avoir des sites comme l'île St-Quentin et la rivière Milette, et de pouvoir bénéficier des infrastructures (plage, sentier pédestre, piscine de l'île-St-Quentin), mais les gens doivent être informés des efforts qui sont faits pour l'aménagement de ces sites et pour leur entretien.

- ? Les participants se demandent s'il y a un pourcentage minimum du territoire d'une ville ou d'une MRC qui doit être réservé aux espaces verts. Un comité environnemental dans chacune des villes et MRC de la région pourrait déterminer les endroits qui devraient être considérés comme espaces verts et aires protégées. Il pourrait aussi veiller à ce que ces territoires soient respectés.

4.3 Recommandations

- ? Protéger les grands arbres lors de la construction résidentielle.
- ? Instaurer un règlement demandant de planter un arbre sur son terrain résidentiel après la construction.
- ? Sensibiliser la population sur la coupe abusive d'arbres en Mauricie et sur l'importance de protéger nos ressources naturelles.
- ? Les usines devraient produire des rapports sur la performance environnementale (respect des normes) de leurs installations.
- ? Informer la population des enjeux environnementaux, économiques et politiques reliés à la production industrielle.
- ? Mettre en place un comité environnemental servant à inciter les municipalités à instaurer des lois protégeant l'environnement.
- ? Créer une politique environnementale à Trois-Rivières.
- ? Le CRE devrait jouer le rôle de consultant auprès des municipalités, et veiller à l'élaboration, à l'application et au suivi des lois environnementales.
- ? Informer la population sur les problématiques reliées à la santé des espaces verts en milieu urbain.
- ? Informer la population sur les efforts faits pour protéger les espaces verts en milieu urbain.
- ? Créer un comité environnemental par ville ou MRC pour identifier les espaces verts qui devraient devenir des aires protégées.

Atelier 5

Protection de la forêt

5.1 Principales problématiques soulevées lors de la consultation citoyenne

- ? Coupe forestière abusive.
- ? Dépotoirs clandestins dans la forêt.
- ? Les gens vivent en ville et ne sont pas au courant des problématiques.

Soixante-quinze pour cent (75 %) des gens interrogés n'ont aucune idée de l'état de la forêt mauricienne. La principale problématique retenue est la coupe abusive mentionnée par 21,6 % des répondants.

5.2 Points saillants des interventions lors de l'atelier

5.2.1 Coupe forestière en milieu agroforestier

- ? Les agriculteurs ont grandement besoin de surface pour l'épandage de lisier de porcs. À cet effet, les terres en Mauricie sont très en demande et particulièrement en 2002, cette activité a eu maintes répercussions sur les espaces déboisés. Le syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, en collaboration avec Solidarité rurale Mauricie, a réalisé un projet d'identification et de protection des corridors forestiers justement afin de garder des bandes boisées dans le milieu agricole.
- ? Les enjeux peuvent être nombreux et il faudrait définir exactement l'intérêt de conserver des bandes de forêts (préservation de paysage, habitats fauniques et migration, faune et flore, brise-vent, protection contre l'érosion, etc.). Il faudrait aussi être capable de réglementer ces aires quant à leur exploitation. Il s'agit d'une ressource naturelle importante.

5.2.2 Épandage de lisier de porc

- ? La problématique qu'ont les agriculteurs concernant la nécessité d'avoir des surfaces pour épandre le lisier de porc pourrait être résolue par l'utilisation de surfaces à vocation forestière. Il s'agit d'évaluer par des analyses la possibilité de procéder à l'épandage sur ces surfaces. Cette solution apporterait beaucoup de surfaces et conserverait les superficies à vocation forestière. En effet, les surfaces de forêt diminuent, donc cette idée permettrait de conserver la forêt tout en réglant le problème des agriculteurs.

5.2.3 Réglementation municipale d'abattage

- ? Il existe une importante restriction concernant l'abattage d'arbres dans certaines municipalités de la région. Les gouvernements locaux appliquent la loi et la réglementation pour protéger les paysages. Cette loi est contraignante pour les producteurs de bois de la Mauricie, et les gens ne sont pas au courant de cette dimension de la problématique.
- ? Les propriétaires qui investissent sur leur propriété forestière ne peuvent en jouir complètement puisque la collectivité réglemente l'abattage d'arbres, et ce, de façon contraignante. Il faudrait que les collectivités comprennent l'importance de protéger les paysages, mais en même temps, de permettre aux propriétaires de rentabiliser leur investissement par une récolte de bois acceptable. Sinon, il faudrait que les propriétaires puissent obtenir des dédommagements pécuniaires de la part du gouvernement.

5.2.4 Problématique d'enrésinement

- ? Les personnes présentes, de façon générale, croient que le Québec est en train de s'enrésiner. En effet, le portrait se résume à des coupes avec des plantations de résineux. Pourtant, la réalité semble tout autre en forêt publique et privée. Selon les forestiers présents à l'atelier, les surfaces de production de résineux diminuent.
- ? Les stratégies d'aménagement ont, semble-t-il, beaucoup changées. Les coupes sont adaptées aux peuplements forestiers. Par conséquent, les peuplements feuillus doivent notamment être aménagés en fonction de leur potentiel de production. Cependant, la problématique de la production de feuillus de qualité demeure et

toutes les personnes présentes sont d'accord avec ce constat. Une bonne partie de l'approvisionnement provient des Etats-Unis.

5.2.5 Structure des peuplements versus biodiversité

- ? Un conférencier s'est prononcé en avant-midi sur l'importance d'une structure variable (étagée) dans les peuplements pour la biodiversité. Les exemples apportés concernaient les perturbations naturelles comme les feux et les épidémies de tordeuses des bourgeons de l'épinette qui permettaient au couvert forestier d'avoir des hauteurs variables et, par conséquent, une plus grande diversité dans la faune, la flore.
- ? Dans le cas des plantations (reboisement), la biodiversité est réduite à son minimum. Par ailleurs, aujourd'hui, il est possible de prévenir les épidémies par des modèles et ainsi être en mesure d'intervenir avant le passage de l'insecte.
- ? La biodiversité a été un sujet de discussion important et nous devons nous assurer que cette variable sera prise en compte dans les décisions concernant l'exploitation et l'aménagement de nos forêts. Une solution mise de l'avant a été de proposer une nouvelle méthode de coupe appelée « *coupe avec protection de la régénération des sols et de la structure (CPRSS)* ».

5.2.6 Gestion forestière au Québec

- ? La Commission Nicolet, que le gouvernement du Québec veut mettre en place pour faire la lumière sur tout le dossier des forêts publiques, a soulevé plusieurs interventions lors de l'atelier. À la lumière du film « *L'erreur boréale* » de Richard Desjardins, paru en 1998, des inquiétudes ont été exprimées.
- ? Une suggestion a été apportée pour faire une véritable gestion intégrée des ressources du milieu forestier avec l'ensemble des utilisateurs. Un participant a apporté des exemples d'ententes qui existent déjà avec certains utilisateurs dont les ZECS et les pourvoiries. Cependant, il s'agissait d'ententes spécifiques qui ne correspondent pas à la gestion intégrée. D'autres exemples intéressants de gestion ont été apportés avec les forêts modèles, dont celle du Bas-St-Laurent.

5.2.7 Commission de protection du territoire forestier

- ? En forêt publique ou privée, de plus en plus de demandes se font pour l'utilisation du territoire forestier à d'autres fins que la production et la protection du bois. En agriculture, il existe la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qui gère l'utilisation de terres agricoles. Cependant, il n'existe pas de telle commission dans le domaine de la foresterie au Québec.
- ? En forêt, autant publique que privée, il devrait y avoir également une commission pour déterminer si les demandes pour d'autres utilisations sont parfaitement louables et justifiables pour la société. Par exemple, est-il acceptable de soustraire des surfaces forestières pour les transférer en agriculture, et ce, à des fins d'épandage ? Ou encore, est-il souhaitable de soustraire des surfaces de forêt publique à production de bois pour les transférer dans des aires protégées, ou pour l'agrandissement de pourvoiries avec limitations d'activités et de récoltes du bois ?
- ? Les participants à l'atelier proposent la création d'une commission de protection du territoire forestier du Québec.

5.3 Recommandations

- ? Créer une commission de protection du territoire forestier du Québec.
- ? Gérer la forêt avec l'ensemble des utilisateurs pour en faire une véritable gestion intégrée des ressources du milieu forestier.
- ? Prendre en compte la biodiversité dans les décisions concernant l'exploitation et l'aménagement des forêts.
- ? Faire comprendre aux collectivités l'importance de protéger les paysages, et en même temps, permettre aux propriétaires de terres à bois de rentabiliser leur investissement avec une récolte qui répond à leurs attentes.

- ? Le gouvernement devrait dédommager les propriétaires forestiers ne pouvant exploiter leurs terres à cause des règlements municipaux d'abattage d'arbres de certaines villes et MRC.
- ? Entre les terres agricoles, conserver des bandes de forêts (préservation de paysages, habitats fauniques pour la migration, faune et flore, brise-vent, protection contre l'érosion, etc.) et réglementer ces aires quant à leur exploitation.
- ? Procéder à des analyses pour vérifier la possibilité d'épandre le lisier de porc sur des terres forestières. Cette solution permettrait de conserver les superficies à vocation forestière et réglerait le problème des éleveurs porcins.

Atelier 6

Éducation citoyenne relative à l'environnement

6.1 Principales problématiques soulevées lors de la consultation citoyenne

- ? Quarante pour cent (40 %) de la population croit qu'il n'y a pas assez de campagnes de sensibilisation et d'information relatives à l'environnement.
- ? La plupart des gens ne sont pas capables de nommer une campagne de sensibilisation qui a été faite dernièrement dans leur MRC ou leur ville.
- ? Plus de 50 % des gens affirment que la population de leur MRC ou ville n'est pas assez proactive face aux problématiques environnementales.

Même si la grande majorité des répondants a eu de la difficulté à répondre au questionnaire et à nommer des problématiques, 60 % des gens affirment qu'il y a assez de campagnes de sensibilisation. Il y a un manque d'intérêt de la population face aux problématiques environnementales.

6.2 Points saillants des interventions lors de l'atelier

- ? Tout d'abord, en ce qui concerne la consultation citoyenne, les participants ont trouvé qu'il y avait une contradiction et qu'il apparaissait clairement que «les gens ne savent pas qu'ils ne savent pas». Cela prouve à plus forte raison l'urgence de les éduquer.
- ? On dit que les gens s'occupent de ce qui les dérange dans l'immédiat, comme les odeurs, mais ils ne se doutent pas que la pollution de l'eau est un problème encore plus crucial.

6.2.1 Comportements des citoyens

Définitions des différents comportements face à l'environnement

? **Le syndrome « pas dans ma cour »**

Je suis d'accord avec la protection de l'environnement mais pas chez moi, qu'on aille demander ailleurs (entre autres pour les sites d'enfouissement) ;

? **Le « je-m'en-foutisme »**

Je ne vois pas de problème et s'il y en a, il y a des gens chargés de s'en occuper ;

? **Le défaitisme**

La Terre est déjà foutue de toute façon, il n'y a plus rien à faire, ça ne donne rien, pourquoi s'en préoccuper ? ;

? **L'individualisme**

Je me mêle de mes affaires et je vis pour répondre à mes besoins immédiats sans penser à plus tard et aux conséquences sur les autres et l'environnement ;

? **Le comportement de suiveur**

Je le fais si je vois que tous les autres le font aussi mais ne comptez pas sur moi pour partir le bal ;

? **Le manque de temps**

Le problème de notre société : vie trépidante, travail, école, loisirs...

- ? On reconnaît que le comportement type le plus marquant de notre société est l'individualisme. Le défi est de briser ce mur, cet isolement pour responsabiliser la population à un projet social de prise en main de notre environnement.

- ? C'est par l'exemple que l'on peut le mieux inculquer des notions environnementales, que ce soit les parents qui éduquent les enfants ou inversement les enfants qui démontrent à leurs parents comment prendre soin de l'environnement. Même chose pour les riverains avec la protection des bandes riveraines et les propriétaires dans les quartiers résidentiels avec le traitement écologique des pelouses. Les participants approuvent à l'unanimité que c'est par l'exemple qu'on prêche le mieux.

6.2.2 Habitudes de vie

- ? Faire couler l'eau du robinet longtemps pour la faire refroidir, c'est complètement inutile et on paie pour faire traiter l'eau gaspillée. Il vaut mieux mettre un pichet au réfrigérateur si on désire de l'eau bien froide.
- ? On s'entend pour dire qu'il y a plein de comportements comme celui-ci qu'il faudrait décrier par de brèves recommandations pour remplacer nos vieilles habitudes qui ne conviennent plus.
- ? Diffuser une série de petits spots publicitaires dénonçant le problème, ses conséquences et la façon écologique d'agir.
- ? Alors qu'on dit que l'on doit être positif dans notre message et de ne pas l'axer sur les contraintes, les participants font valoir que parfois il est nécessaire de faire peur, de ne pas craindre de dire la vérité pour réveiller les gens et leur démontrer l'importance et l'urgence d'agir.
- ? Le défi est d'aller rejoindre les gens qui ne se sentent pas concernés. Il y en a qui ne veulent pas s'impliquer au niveau du recyclage. « Pas le temps de m'en occuper ! »
- ? Tout comme les pancartes qui avertissent que le gazon a été traité, on devrait placer des pancartes chez ceux qui ont des gazons écologiques pour faire de la publicité et créer un effet d'entraînement. Cette belle pelouse pourrait porter des messages tels «Priorité santé» ou «Ce gazon est entretenu de façon écologique». Les pelouses pourraient servir de tableau ou de média pour transmettre d'autres messages d'éducation à l'environnement.

- ? Une participante affirme que les gens ne la croient pas lorsqu'elle leur dit que sa pelouse est écologique. Ils sont convaincus qu'elle utilise des engrais et des pesticides. Elle songe à mettre une affiche pour témoigner du résultat d'un traitement écologique. Cet exemple concret, la démonstration réelle, sensibilisera encore plus que n'importe quelle campagne car les résultats sont garantis. Les gens embarquent lorsque les résultats témoignent que ça fonctionne ailleurs et ils se sentent ainsi en sécurité.

6.2.3 Gaspillage

- ? On déplore que des personnes entretiennent leur allée asphaltée comme du gazon en l'arrosant outre mesure pour balayer le sable ou pousser les feuilles.
- ? En plus de faire peur pour réveiller les gens, il serait bien de taxer ou de donner des amendes car c'est encore le meilleur incitatif, encore plus convaincant que l'exemple ou la peur. À combien serait évaluée cette contravention ? Calculée selon les coûts environnementaux...

6.2.4 Intervenants en environnement

- ? On met en évidence les restrictions financières pour assurer un volet éducatif de qualité : on n'a pas pu faire venir un conférencier très compétent traitant des niches écologiques à cause du coût élevé demandé.
- ? Regrouper plusieurs associations ensemble afin d'avoir les moyens financiers d'engager des personnes-ressources compétentes en éducation relative à l'environnement (ERE). Ainsi, former un réseau d'entraide entre les organismes ayant les mêmes intérêts et besoins en ERE.
- ? Un participant mentionne qu'après avoir essayé de contacter et d'unir les forces de quelques organismes, cela s'avérait difficile à cause de ce qu'on appelle les «guerres de clocher». Il y aurait avantage à présenter des conférenciers traitant de l'agriculture biologique, des alternatives aux pesticides car les gens demandent des renseignements. Mais les moyens financiers actuels des organismes ne le permettent pas.

6.2.5 Articles de journaux sur l'environnement

- On peut retrouver dans certains journaux des articles très intéressants traitant de l'environnement. Ces grands articles de fond livrent beaucoup de connaissances en environnement mais si on ne les intègre pas, si on ne change pas de comportement et si ça ne se reflète pas dans la vie de tous les jours, ces lectures demeurent stériles car les connaissances ne mènent pas à l'action. C'est ce qui apparaît important de faire comprendre aux gens. Agissez !

6.2.6 Milieu associatif

- But des réunions : analyser des situations et aider à prendre des décisions. Conscientiser les gens, les responsabiliser et les rendre aptes à se former un jugement critique face à des problématiques environnementales. Une attention particulière sera portée sur tout ce qui concerne les générations futures. L'AFEAS veut s'ouvrir à la communauté.
- On insiste durant les réunions pour faire comprendre aux membres qu'ils ne doivent pas seulement être des spectateurs mais doivent aussi intégrer la matière. Les connaissances acquises doivent nous amener à penser à la protection de l'environnement et des gestes concrets doivent suivre sinon ça ne sert à rien. Même si quelqu'un est enthousiaste d'en apprendre toujours plus, si ça ne passe pas par l'action ça demeure inutile et, de plus, ça prive les autres de son exemple. Ce sont donc plusieurs personnes qui pourraient tirer profit de cette formation si par après on l'enseigne par nos agissements.

6.2.7 Protection des bandes riveraines

- Les gens ne connaissent pas les règlements municipaux concernant les bandes riveraines. La municipalité ne fait pas assez connaître ses règlements en ce sens. Elle doit faire respecter les règlements mais dans les faits, souvent elle n'ose pas le faire. Par manque de personnel, par négligence et aussi peut-être par peur face à certains résidents.
- En somme, on remarque qu'il devrait y avoir plus d'éducation citoyenne et pas seulement de la répression. Il est trop tard lorsque la végétation est altérée ou détruite. Et ça ne se refait pas. La seule porte de sortie possible est l'éducation aux riverains. Il faut aussi éduquer les municipalités pour leur montrer l'importance de

faire appliquer les règlements. On doit, de part et d'autre, faire comprendre que c'est essentiel pour maintenir la qualité des cours d'eau. La municipalité doit comprendre qu'elle est la gardienne du cours d'eau ou du lac et qu'elle doit prendre ses responsabilités. La question reste : qui va former les municipalités et les riverains ?

- Il devrait y avoir un programme d'éducation aux nouveaux riverains pour qu'ils ne coupent pas toute la végétation. Le même programme pourrait aussi être appliqué à ceux qui sont déjà installés. Il n'y a plus le prétexte « je ne savais pas » si tout le monde est au courant des règlements.

6.2.8 Problème du dépotoir

- ? Le problème du dépotoir fait ressortir que le manque de connaissances des gens est à la base de leur inaction et les empêche de se responsabiliser. Face aux opérations du dépotoir de sols contaminés, personne n'y était sensibilisé, ni s'impliquait, ni joignait le groupe de protestation. On aurait pu croire que les gens ne se souciaient nullement de leur environnement mais ce n'était pas le cas car dès qu'on leur a apporté des connaissances sur les conséquences possibles et tout ce que ça comportait, tout le monde a réagi et a embarqué dans le mouvement de contestation. Et il disait «on ne savait pas».
- ? L'éducation est donc à la base de tout mouvement dans la population et on ne peut la blâmer si on ne l'éduque pas d'abord. Lorsque les gens ont été sensibilisés, ils se sont alertés, mobilisés et opposés. Avant, ils étaient indifférents aux conséquences par manque de connaissance.

6.2.9 Milieu scolaire

- ? L'éducation à la base est importante. C'est à l'école, au primaire, que ça doit commencer. On doit trouver des projets pour permettre aux jeunes d'apprendre les bons comportements dès l'enfance. Il faut les sensibiliser dès le plus jeune âge afin que le geste soit naturel. Il faut continuer à les responsabiliser à mesure qu'ils vieillissent. C'est le moyen le plus facile de préparer la qualité de l'environnement pour plus tard. Ces jeunes seront les adultes qui vont gérer la société de demain. Il faut intégrer les connaissances de l'environnement dans la pédagogie à travers les différentes matières et niveaux scolaires.

- ? Les jeunes adultes sont aussi très intéressés par les questions environnementales. Ils sont conscients que le défi à relever est grand pour eux et que beaucoup de travail les attend. Mais avons-nous les occasions et les outils pour faire de l'ERE au niveau collégial ? On aimerait en faire plus. Il y a du travail à faire à ce niveau avec ces jeunes adultes qui consomment et se préparent au marché du travail (où certains deviendront des gestionnaires).
- ? L'éducation du citoyen est rattachée aux petits gestes du quotidien : dans les premiers temps c'est populaire (grand public) puis ça devient politique et structuré.

6.2.10 Ressources

- ? Apporter ses matières recyclables ou ses déchets dangereux aux centres de transformation, dits ressourceries, ce sont de petites actions concrètes quotidiennes qui rejoignent le citoyen. Elles ne sont pas assez connues du public et on aurait avantage à en faire la promotion. C'est un bon moyen d'approcher et de sensibiliser sur les conséquences de nos gestes. Les gens n'ont pas à faire le suivi de leurs déchets, une fois en bordure de la rue ils ne s'en soucient plus. Ils doivent comprendre qu'on peut leur redonner une autre vie. Les problèmes de surconsommation et des dépotoirs ne sont pas assez évidents pour eux. Ils ne sont pas au courant de la pollution engendrée par la décomposition des matières organiques et des matériaux. Il faut donc valoriser les ressourceries et surtout faire connaître les points de collecte.

6.2.11 Milieu municipal

- ? On passe la remarque que les élus formant les conseils municipaux manquent, de toute évidence, de connaissance en environnement pour prendre des décisions éclairées. Cela pourrait entraîner des conséquences néfastes. On se demande si l'information est suffisamment accessible pour eux ou s'ils préfèrent éviter toute recherche à cause des contraintes qui pourraient en découler.
- ? On concède que l'environnement c'est du travail à moyen et à long terme. Si on prend une bonne décision, c'est peut-être beaucoup plus tard qu'on pourra voir les effets bénéfiques. Inversement, une mauvaise décision ne fera peut-être pas sentir son impact tout de suite. En politique on veut des résultats immédiats, visibles,

facilement perceptibles par les électeurs et on oublie ainsi de bâtir pour le futur. On bâtit pour la génération future, c'est la base du développement durable.

- ? On espère qu'avec la fusion des villes, une personne spécialisée sera engagée en permanence pour répondre à toute question ou projet pouvant amener des conséquences sur l'environnement. On concède que les villages et petites municipalités sont encore moins favorisés à ce sujet, les enveloppes budgétaires étant encore plus restreintes. Elles ne permettent pas également de financer les services de conseillers en environnement à chaque interrogation. Il serait alors bien que la MRC engage cette personne-ressource, laquelle demeurerait à la disposition des municipalités. En plus de conseiller, cette personne pourrait s'occuper de campagnes d'éducation pour la population, le milieu commercial de même que le milieu scolaire. On donne comme exemple la ville de Bruxelles qui possède, dans le cadre de sa gestion de l'environnement, un département CSE-Éco-comportement. (Communication Sensibilisation Événement – Écocomportement).
- ? Il faudrait demander aux autorités municipales de prévoir dans le budget une enveloppe pour l'éducation à l'environnement.

6.2.12 Publicité et promotion

- ? Une campagne thématique une fois par année (la semaine de...), c'est bon, mais il faudrait garder la formule et y ajouter d'autres moments dans l'année pour nous rappeler l'importance d'un tel geste. Exemple : les minicapsules à la radio comme cette pharmacie (Familiprix) qui fait de courts mais de nombreux messages, plusieurs fois par jour, pour nous livrer des informations santé. Ce même principe peut s'appliquer pour informer comment prendre soin de l'environnement et ainsi protéger notre santé et celle de la Terre. On enseignerait des petits gestes concrets dans la vie de tous les jours et aussi ceux qu'on doit éviter. On explique le pourquoi et le comment pour faire comprendre. C'est la répétition du message dans le temps qui fait foi de sa capacité de pénétration.
- ? Ces capsules de sensibilisation à l'environnement auraient avantage à être présentées par une personnalité connue de la région ou un artiste ayant de la crédibilité. Cela accentuerait l'effet chez le public et donnerait encore plus de crédibilité au message.

- ? Mettre des messages dans les journaux locaux (ex. : Hebdo) lesquels sont très lus.
- ? Mettre des messages dans les journaux locaux pour créer le sentiment d'appartenance.
- ? Campagne « choc » pour contourner le sentiment d'impuissance.

Pour qu'un message soit efficace :

- ? Les gens doivent en connaître l'origine, savoir de qui ça vient, comment, pourquoi.
- ? S'adresser à un large public : ils doivent sentir que ça s'adresse à tous et que tous sont susceptibles d'être intéressés d'y répondre.
- ? Le public doit y voir un avantage personnel (meilleure santé, réduction des coûts...).
- ? Le public ne doit pas percevoir que cela amène plusieurs contraintes (temps, argent...).

6.3 Recommandations

Des idées et recommandations ont été disséminées tout au long des points saillants des interventions de l'atelier. Voici d'autres recommandations ayant été regroupées par catégorie :

6.3.1 Habitudes de vie

- ? Inverser la pensée individualiste et responsabiliser la population à un projet social de prise en charge de notre environnement ;
- ? Disposer des pancartes sur les pelouses biologiques annonçant le traitement naturel de l'espace vert ;
- ? Inciter les leaders d'opinion et acteurs influents à prêcher par l'exemple ;
- ? Engager des actions punitives pour changer le comportement des gaspilleurs (ex. : contravention pour arrosage de l'asphalte, etc.) ;
- ? Prêcher par l'exemple.

6.3.2 Milieu associatif

- ? Unir différentes associations pour permettre la venue de conférenciers compétents. Gare aux guerres de clochers ! ;
- ? Personnes-ressources : se soutenir en se regroupant, solidarité ;
- ? Réseautage des différents comités via le CRE pour le matériel éducatif ;
- ? Unir les ressources, babillard Internet pour le CRE ;
- ? Créer et valoriser le bénévolat en environnement. Mettre sur pied un réseau de bénévoles ou incorporer ce volet au Centre d'action bénévole déjà en place. Encourager par l'attribution de prix tout comme on fait déjà pour le bénévole de l'année.

6.3.3 Protection des bandes riveraines

- ? Instaurer un programme d'éducation aux riverains pour l'aménagement de leur terrain. Donner cette formation aux nouveaux et anciens riverains ;
- ? Protection des lacs : concernant les concours «*Villes et villages fleuris*» évitez d'attribuer un prix aux propriétaires riverains qui urbanisent leur terrain, c'est beau comme dans les revues d'horticulture mais ça dégrade le lac. À l'inverse, récompenser celui qui laisse la bande riveraine et conserve son terrain le plus naturel possible. Citer les bons propriétaires et les valoriser publiquement est une bonne forme d'exemple et la meilleure façon d'éduquer.

6.3.4 Problème du dépotoir

- ? Faire connaître davantage les ressourceries ;
- ? Sensibiliser la population au suivi de ses déchets.

6.3.5 Milieu scolaire

- ? Sensibiliser les jeunes ;
- ? Faire plus d'éducation relative à l'environnement (ERE) à l'école, tous les niveaux confondus ;
- ? Utiliser les ressources étudiantes. Par exemple, des étudiants en marketing pourraient se servir de leurs projets de classe pour annoncer l'environnement et vendre une idée, un attrait, un comportement ;

- ? Forêt urbaine : avoir des lieux facilement accessibles pour l'éducation des jeunes à la protection de l'environnement. Les amener en forêt pour leur inculquer des connaissances sur la nature, ce qui conduit à l'amour puis au respect. À cause de contraintes dues à la hausse des frais du transport scolaire pour les sorties, il serait essentiel de privilégier un espace urbain naturel.
- ? Les commissions scolaires devraient être sensibilisées à cette nécessité de ramener les jeunes dans un milieu totalement naturel pour compléter l'éducation en classe. Ce lien vital de l'humain avec la nature doit être enseigné, valorisé, et encouragé à être maintenu. Les effets bénéfiques se feront sentir dans le comportement général de l'enfant. On prend pour exemple la zone du ruisseau Milette, un milieu naturel qu'on devrait préserver pour sa biodiversité de même que sa proximité.

6.3.6 Milieu municipal

- ? Demander aux autorités municipales de prévoir dans le budget une enveloppe pour l'éducation à l'environnement ;
- ? Se questionner sur la ressource humaine nécessaire à l'éducation des municipalités et des citoyens : quel mandat exact, quelle formation, qui la paie ?
- ? Chaque MRC pourrait engager un spécialiste pour qu'il travaille avec les diverses municipalités sur les questions relatives à l'environnement et à l'éducation ;
- ? Le règlement municipal n'est pas appliqué, loi sans dents, donc éduquer les conseils de ville ;
- ? La collecte de feuilles et des arbres de Noël à la porte : échanger contre du compost serait une motivation intéressante ;
- ? Faire payer, le citoyen est d'autant plus conscientisé quand on lui donne une contravention ;
- ? Citoyens et commerçants : citer et donner un prix à la personne qui fait un bel effort pour protéger l'environnement et ainsi donner le bon exemple aux autres. Un peu comme on fait pour le français (Le français à l'affiche).

6.3.7 Publicité et promotion

- ? Diffuser de brefs messages publicitaires dénonçant les mauvaises habitudes de la population et les gestes simples à entreprendre pour avoir un comportement plus écologique ;

- ? Thèmes à aborder : économie d'eau, gestion des déchets (emballage), consommation, énergie, bruit, recyclage dont le compostage et le lombricompostage, bandes riveraines, alternatives aux pesticides, protection des habitats fauniques et floristiques, maintien de la biodiversité ;
- ? Utiliser les médias électroniques et écrits dont les Hebdomadaires qui sont très lus ;
- ? Ne pas imposer de comportements contraignants, rester positif mais en même temps le message se doit d'être réaliste et réveiller les consciences ;
- ? Actions qui ont une portée pour plus tard pour la génération future ;
- ? Chercher les intérêts qui permettront de rejoindre la population en général ;
- ? Sensibiliser, conscientiser pour pallier à la méconnaissance ;
- ? Puisque c'est le citoyen qui fait pression sur le gouvernement ou l'industrie il est primordial de l'éduquer (poids politique, pétitions, besoin de l'image verte des industries) ;
- ? Intégrer les connaissances à notre vie de tous les jours ;
- ? Créer un événement de promotion tel des « Olympiades de l'environnement » comme on fait pour des compétitions sportives diverses entre organismes, usines, villes. (Jeux des pompiers).

Avantages :

- ludique (on transmet les connaissances désirées en s'amusant)
- message positif (ce ne sont pas des contraintes)
- effet médiatique (tout rassemblement attire les médias)

Ces jeux pourraient être conçus pour rejoindre les intellectuels de même que les manuels, les sportifs, les enfants, les adultes, les personnes seules et les familles.

Recommandations générales

- ? Accentuer la sensibilisation à l'environnement
- ? Sensibiliser la population sur la coupe abusive d'arbres en Mauricie et sur l'importance de protéger nos ressources naturelles

- ? **Augmenter la diffusion de l'information à trois niveaux :**
 - ? Diffuser l'information aux résidents urbains et ruraux concernant l'état de l'environnement dans leur territoire (agriculture, espaces forestiers, gestion des déchets, qualité de l'eau, etc.) ;
 - ? Amener l'information des agriculteurs, exploitants forestiers et résidents (riverains, ruraux, urbains) aux oreilles des municipalités et de différents paliers du gouvernement pour une résolution plus rapide de leurs problèmes ;
 - ? Divulguer plus d'informations sur la provenance et le traitement fait aux produits vendus en épicerie, pour une consommation responsable de la part des citoyens ;

- ? Commencer la sensibilisation plus tôt dans le système scolaire, dès le début du primaire.
- ? Inciter la création d'une politique environnementale dans les différentes municipalités de la région.
- ? Faire de la représentation auprès des organismes bailleurs de fonds afin de faire appliquer le principe d'écoconditionnalité lorsqu'un promoteur demande une subvention.
- ? Favoriser l'émergence d'associations environnementales (riverains, bénévoles en environnement, cultivateurs, etc.) coordonnées par le CRE Mauricie.
- ? Promouvoir la gestion des eaux selon la notion de bassin versant.
- ? Promouvoir l'utilisation de la géomatique.

- ? Par municipalit , former un comit  charg  d'identifier les aires foresti res   prot ger et de voir   l'application de la r glementation qui s'en suit.
- ? Pr server le maximum de terres foresti res possible : am nager des bandes foresti res sur les rives des cours d'eau et aux alentours des grandes terres agricoles et r glementer ces aires quant   leur exploitation.
- ? Instaurer un r glement r gional imposant la plantation d'un arbre sur les terrains r sidentiels apr s la construction.
- ? Demander au MENV d'agir en priorit  dans les municipalit s qui n'ont pas encore de syst me de traitement des eaux us es.
- ? Prendre en compte la biodiversit  dans les d cisions concernant l'exploitation et l'am nagement des for ts.
- ? Revoir le mode de r cup ration (contenant et collecte).

Conclusion



À la lumière de la consultation citoyenne et des États généraux de l'environnement de la Mauricie, nous avons identifié les préoccupations environnementales des Mauriciens et constaté des facteurs importants de leur comportement face à l'environnement. Premièrement, les préoccupations environnementales des Mauriciens sont très différentes dépendamment de leur lieu de résidence et de leur occupation. La plupart des gens ne voient pas plus loin que le «bout de leur nez» et ignorent le problème tant qu'il n'est pas dans leur cour.

Souvent, une problématique environnementale spécifique préoccupe la population lors de sa campagne de sensibilisation, mais est vite oubliée lorsque celle-ci se termine. Prenons l'exemple des pluies acides : la majorité des gens croient qu'il n'y a plus autant de pluies acides qu'avant seulement parce qu'on en entend moins parler dans les médias.

Un point qui est souvent ressorti des discussions dans les ateliers des États généraux est la diffusion de l'information. La majorité des gens ne sont pas au courant des problématiques environnementales. Une partie du problème semble venir de l'absence et du mauvais traitement des informations diffusées aux citoyens au sujet de leur environnement. Il est bien connu que le manque d'information sur un sujet engendre souvent un manque d'intérêt pour ce celui-ci. Il nous est tout de même permis de se questionner sur cet aspect, car le journal régional semble bien traiter les sujets environnementaux.

La première constatation des participants aux ateliers est que les citoyens « ne savent pas qu'ils ne savent pas ». La population croit être au courant des problématiques environnementales et s'imagine que l'absence de circulation d'information signifie qu'il n'y a pas de problème. Manque de connaissance et manque d'intérêt se mêlent ; les Mauriciens sont préoccupés par les problèmes qui les affectent directement mais ne se sentent pas concernés par les autres problématiques environnementales qui ne les touchent pas directement. La conscience environnementale des Mauriciens semble se réveiller seulement lorsqu'un problème relié à l'eau, l'agriculture, la forêt ou la gestion des déchets détériore son environnement immédiat.

Conclusion (suite)

La recommandation principale résultant de cette grande concertation est l'éducation et la sensibilisation de la population face aux problématiques environnementales de la Mauricie et de la planète. Cette sensibilisation serait possible via la diffusion d'information à trois niveaux : information aux citoyens concernant l'état de leur environnement immédiat, information aux différents paliers gouvernementaux concernant les problèmes vécus par les citoyens et information aux consommateurs concernant la provenance et le traitement fait aux produits de consommation.

Pour sensibiliser les Mauriciens aux problèmes vécus dans la région et augmenter les chances de les résoudre, il faut les éduquer sur tout ce qui concerne l'environnement. Il ne faut pas simplement rendre l'information disponible, il faut leur apporter sur un plateau d'argent.

Voici quelques sujets sur lesquels la population devrait être informée : la coupe abusive d'arbres, la pollution de l'eau, ses effets et ses causes, la culture biologique, les pesticides, les pratiques en milieu riverain et lacustre, les terres cultivées versus les aires forestières, le recyclage, etc. On propose aussi de débiter la sensibilisation encore plus tôt, dès le début du primaire.

Au niveau municipal, les intervenants ont demandé la création d'une politique environnementale pour les municipalités de la région, comme à Québec et à Montréal. On propose aussi l'instauration de comités municipaux visant à identifier les aires forestières urbaines devant être protégées.

Sur le plan associatif, on propose de favoriser l'émergence et le maillage d'associations environnementales (riverains, bénévoles, cultivateurs, exploitants forestiers, etc.) en faisant du CRE Mauricie leur coordonnateur régional. Entre autres, ces associations pourraient inciter les organismes bailleurs de fonds à faire appliquer le principe d'écoconditionnalité et ainsi faire respecter l'environnement lorsqu'un promoteur demande une subvention.

Conclusion (suite)

Au niveau des connaissances, on recommande d'intégrer la notion de biodiversité lors de l'exploitation et de l'aménagement d'espaces forestiers. Pour la protection de l'eau et le traitement des eaux usées, on demande de prendre en compte la notion de bassin versant. De manière générale, on recommande d'utiliser la géomatique dans la planification de l'exploitation d'un territoire.

Les participants au colloque ont aussi recommandé de vérifier si une restructuration du système de collecte des déchets et du recyclage (fréquence des collectes, format des bacs de recyclage, etc.) serait souhaitable.

Enfin, le constat général qui peut être retiré de cet exercice est qu'il reste beaucoup à faire en matière d'environnement et que le succès de tous les efforts faits dans le passé pour sensibiliser la population à leur environnement peut être qualifié de mitigé. Notons, cependant, que le travail fait dans les dernières décennies n'est pas insignifiant puisque nous en sommes rendus à faire le genre d'exercice en cause dans ce document. C'est déjà là un pas vers l'avant.

Plan d'action

2003-2005

***du Conseil régional de
l'environnement Mauricie***

Recommandations découlant des ateliers	Action par le CRE	Plan d'action	
		2003-2004	2004-2005
✍ Système de vidange des fosses septiques à toutes les municipalités;	Promouvoir, auprès des instances responsables, les actions environnementales prioritaires des citoyens de la Mauricie.	X	X
✍ Réalisation de l'assainissement dans les municipalités non desservies;	Dresser une liste des actions prioritaires et la faire parvenir au ministre des affaires municipales.	X	
✍ Application par les ministères de l'écoconditionnalité ;	S'assurer que le plan vert national ait sa résonance en région auprès de nos partenaires (municipalités, CRD, ...).	X	X
✍ Incitation au compostage des feuilles ;	En collaboration avec des partenaires, sensibiliser la population par diverses campagnes de sensibilisation.	X	X
	Organiser une grande collecte porte à porte en collaboration avec la RGMRM et les municipalités.	X	X
✍ Information sur l'état de l'agriculture en Mauricie;	Publier périodiquement un bulletin sur le site Internet du CRE Mauricie.	X	X
	Faire connaître les initiatives des autres CRE.	X	X

Recommandations découlant des ateliers	Action par le CRE	Plan d'action	
		2003-2004	2004-2005
✍ Informer la population sur le zonage et la réglementation	Diffuser, sur le site Internet du CRE Mauricie, les informations pertinentes.	X	X
✍ Industries qui ne respectent pas la Loi sur la qualité de l'environnement;	Diffuser régionalement le palmarès des industries polluantes du ministère de l'Environnement du Québec.	X	X
✍ Coupe abusive d'arbres;	Inciter les citoyens à effectuer une veille dans leur localité et aviser les CRE Mauricie de toute situation problématique.	X	X
✍ Gestion intégrée des forêts ;	Participer à l'enquête publique sur la gestion de la forêt par la production d'un mémoire.	X	
✍ Protection des paysages;	Diffuser la cartographie des paysages produite dans le cadre du Plan directeur de l'eau de Bassin versant St-Maurice et y adjoindre des documents photographiques.	X	
✍ Partenariats entre organismes pour projet de sensibilisation et réhabilitation ;	Prendre connaissance des rapports produits par le Comité ZIP Les Deux rives, Bassin versant St-Maurice et les autres partenaires, et identifier des projets communs.	X	X

Recommandations découlant des ateliers	Action par le CRE	Plan d'action	
		2003-2004	2004-2005
✍ Favoriser l'émergence d'associations de riverains ;	Promouvoir le réseautage d'associations de lacs et de riverains (ex. : RAPPEL).	X	X
✍ Promouvoir des actions concertées ;	Développer un partenariat avec la Corporation St-Laurent pour la diffusion des activités.	X	X
✍ Favoriser le réseautage entre les groupes;	Instaurer un groupe de discussion Internet.		X
✍ Se regrouper pour permettre la venue de conférenciers compétents ;	Organiser, en collaboration avec différents partenaires (UQTR, ZIP, CRD, BVSM,..), des conférences ou formations.	X	X
✍ Informer sur la culture biologique des agriculteurs locaux ;	Promouvoir les bonnes actions en agro-alimentaire.	X	X
✍ Information sur les produits agricoles vendus en épicerie ;	Promouvoir les produits biologiques et le commerce équitable.	X	X
✍ Informer sur l'écosalubrité (la santé et l'environnement);	Produire un article sur les produits toxiques (matériaux de construction) et les alternatives écologiques.	X	

Recommandations découlant des ateliers	Action par le CRE	Plan d'action	
		2003-2004	2004-2005
✍ Information sur les nouvelles techniques pour le traitement des surplus de phosphate ;	Assurer la vigie des avancés technologiques en agroenvironnement.	X	X
✍ Enjeux environnementaux, économiques et politiques reliés la production industrielle ;	Diffuser les performances environnementales des industries et promouvoir les industries non polluantes.	X	X
	Veille environnementale pour la Mauricie	X	X
✍ Information sur la géomatique ;	Collaborer à la réalisation du SIAD-Mauricie.	X	X
✍ Information sur les bandes riveraines et bandes forestières alentour des champs;	Collaborer aux activités de BVSM et de la SAMBBA.	X	X
✍ Informer le citoyen sur le recyclage ;	Rédiger un guide des bonnes pratiques environnementales.	X	
✍ Sensibiliser sur les procédures en cas de non-respect des règlements ;	Diffuser les amendes émises dans les cas d'infraction.	X	X
✍ Sensibiliser sur la protection des grands arbres lors de construction ;	Sensibiliser les constructeurs, les firmes d'architectes et l'APCHQ.	X	X

Recommandations découlant des ateliers	Action par le CRE	Plan d'action	
		2003-2004	2004-2005
✍ Promouvoir la gestion par bassin versant;	Collaborer aux activités des comités de bassins versant.	X	X
✍ Former une équipe de spécialistes pour répondre aux questions des citoyens;	Former un groupe de conseillers experts Former un comité environnemental pour influencer les décideurs	X	X
✍ Récompenser les ICI qui recyclent (ex : certification Recyc-Québec) ;	Mettre en place un programme de reconnaissance des actions environnementales positives.		X
✍ Informer sur l'importance de protéger les espaces verts en milieu urbain;	Diffuser les efforts pour protéger les espaces verts en milieu urbain; Former des comités pour identifier les espaces verts à préserver en Mauricie.	X X	X
✍ Accentuer la sensibilisation à l'environnement	Organiser diverses campagnes de sensibilisation Organiser l'événement « Olympiades de l'environnement »	X	X X

Annexes



***Liste des membres du conseil
d'administration du CRE Mauricie***

***Liste des participants aux États généraux
de l'environnement de la Mauricie***

Contenu des conférences

Liste des membres du conseil d'administration du CRE Mauricie

EXÉCUTIF

Chantal Trottier – présidente

Corporation de gestion du développement du bassin de la rivière Saint-Maurice (CGDBR)

Pierre Ferron – 1^{er} vice-président

Groupe d'éducation relative à l'environnement (GERE)

Robert Comeau – 2^e vice-président

Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie (RIGDM)

Louis Gilbert – trésorier

Alliance Environnement inc.

ADMINISTRATEURS

Paul Corriveau

Ville de Trois-Rivières

Corporation pour le développement de L'île Saint-Quentin

Louise A. Bellemare

Comité ZIP du lac Saint-Pierre

Sébastien Duchesne

Société d'aménagement et de mise en valeur du bassin de la Batiscan (SAMBBA)

Claude Trudel

Fédération de l'UPA de la Mauricie

Jean-François Mathieu

Comité ZIP Les Deux Rives

Monsieur Yvon Thibault

Abitibi-Consolidated, division Belgo

Monsieur Michel Cantin

Ressourcerie Centre-de-la-Mauricie

Liste des participants aux États généraux de l'environnement de la Mauricie

Participants	Secteurs	Ateliers
ALLARD-LAFRENIÈRE, DENISE	AFEAS Mauricie	6
ALLARD, ROGER	Retraité	1
ARÈS, MICHEL	Éconova	
ARSENEAULT, LIONEL	CLD des Chenaux	5
ARSENEAULT, RENÉE	AFEAS	1
BEAUDOIN, JEAN-PIERRE		3
BELLAVANCE, GÉRARD	Société zoologique de la Mauricie	
BELLEMARE, EVELYNE	Union paysanne Mauricie	1
BELLEMARE, NICOLE		
BOISVERT, DANIEL		
BOIVIN, GÉRALD	Retraité ACI	5
BOURASSA, JEAN		
BROUILLETTE, JOSÉE	CGDBR	1 (secrétaire)
CANTIN, MICHEL	Ressourcerie Centre-de-la- Mauricie	1
CARON, CAMILLE	MAPAQ	2
CHAREST, RENÉ	AFVSM	5
CORRIVEAU, LOUISE	Comité ZIP du lac St-Pierre	1
CORRIVEAU, PAUL	Ville de Trois-Rivières	4
COSSETTE B, GODEFROY		4
DELAGE, VALÉRIE	Biologiste	6
DESAULNIERS, MARTINE	Environnement-Québec	
DESCHESNES, CHRISTIANE	Enseignement	6 (Animatrice)
DOUCET, PIERRETTE	Parti québécois	3
DOUVILLE, KRISTIANA		6 (secrétaire)
DUCHESNE, SÉBASTIEN	SAMBBA	1
DUGRÉ, CATHERINE		
DUMAS, GILLES	Enseignement (Réseau EVB)	6
DUPONT, PIERRE	Soc. horticulture	3
DUPONT, SYLVIE G	Soc. horticulture Shawinigan-Sud	6
DUPRA-LIMOGES, ALINE		
DUPUIS, LISE	Retraîtée, enseignement	1
ETHIER, LISE	Coalition Anti-Zléa	
FAFARD, JEAN-LUC	Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie	5 (animateur)

Participants	Secteurs	Ateliers
FALARDEAU, PIERRETTE		1
FERRON, PIERRE	CRE Mauricie	2 (animateur)
FILION, STÉPHANE		
FLAGEOLE, RODRIGUE		
FORTIN, MARYSE	CRE Mauricie	
FORTIN, ROGER	Table de concertation solidarité internationale	3
FRIGON, YOLANDE	Soc. d'horticulture	4
GAGNÉ, CHRISTINE		3
GAMACHE, SYLVIE	RIGDM	3 (animatrice)
GAUDETTE, JEAN-PIERRE		
GÉLINAS, JEAN-PIERRE	MENV	1
GENEST, CLAUDE	Enseignement UQTR	
GILBERT, LOUIS	Alliance Environnement inc.	4
GODIN, MAURICE		
GRAVEL, SYLVIE	Enseignement Biologie	6
GUILLEMETTE, MATHIEU		3
GUILLEMETTE, VIANNEY	SADC Maskinongé	1
GUINDON, VALÉRIE	AFVSM	5 (secrétaire)
HÉROUX, MICHEL	Le Tour d'y voir	
HINSE, JEAN-FRANÇOIS	CRE Mauricie	
JULIEN, GUY	Député	
LACOMBE, MÉLANIE		3 (secrétaire)
LACOURSIÈRE, ESTELLE	GERE	4
LACROIX, KARINE	Étudiante - UQTR	1
LAFRENIÈRE, ANDRÉ	Foresterie	1
LEBLANC, FRANCINE		3
LEBEL, GAÉTAN		2
LEQUIN, MARIE	Enseignement	4 (animatrice)
LUPIEN, MARIO		3
MAJEAU, PIERRE-HUGUES		
MARIN, MITCHEL	Armée canadienne	5
MASSICOTTE, SYLVAIN		
MAYRAND, NATHALIE	Alcan	
MONGEAU, PIERRE-LUC	Étudiant	5
MONNET, SOPHIE	Étudiante U Laval	5
MORASSE, JEAN	CRDM	
PHILIPPOT, ROSE-HÉLÈNE	RNCREQ	
POTVIN, FERNAND	ACI	5
PRONOVOST, RÉJEAN	Vision St-Maurice	1
PRUD'NOMME, BRIGITTE		2 (secrétaire)

Participants	Secteurs	Ateliers
ROY, DOMINIQUE	Haro sur la rivière	4
ROY, ISABELLE	Bacc. Vert	3
SIMARD, JEAN-FRANÇOIS	Ministre délégué au MENV	
SIMARD, PATRICK	CRE Mauricie	
SYLVESTRE, MARTIN		3 (secrétaire)
TANGUAY, FRANCINE	Kruger Wayagamack inc.	1
TESSIER, MICHEL		4
TERRIEN, STEVE	Biologiste	5
THIBEAULT, BENOIT	Retraité LAREC	5
THIBEAULT, SOLANGE	Enseignement	1
THIBEAULT, YVON	Comsol Shawinigan	1
	CRE Mauricie	
TREMBLAY, GILLES		1
TREMBLAY, LISE	Propriétaire riveraine	6
TROTTIER, CHANTAL	CGDBR	1 (animatrice)
TRUDEL, CLAUDE	UPA Mauricie	2
TRUDEL, JEAN	CRDM	5
VAILLANCOURT, GILLES	Nove environnement inc.	6
WEBSTER, ALAIN	Conférencier	

1988-2003

15 ans d'évaluation environnementale en Mauricie

par
Claude G. Genest
Université du Québec à Trois-Rivières

Introduction

Lorsque nous étions jeunes, dans les années 1950, nous trouvions amusant qu'un bon vendeur soit celui qui pouvait vendre un réfrigérateur aux Inuits. Aujourd'hui, on vend de l'eau aux Québécois, mais personne ne trouve cela drôle. Pourtant, même si l'eau potable ne correspond qu'à 3 % de l'eau disponible sur la planète, le Québec renferme 12 % de toute cette eau potable.

Or, en comparant les prix de certains liquides, il est étonnant de voir les cibles. Rappelons-nous l'an dernier les grèves des camionneurs américains, lorsque l'essence a augmenté de 2 centimes il y avait de longues lignes de camions arrêtés sur les routes. Et pourtant, en comparant les prix (Tableau 1) un litre d'essence coûte de 0,86 \$ pour l'essence ordinaire le 1 mars 2003, or la bouteille d'eau vendue à la cafétéria de l'Université du Québec à Trois-Rivières coûte 1,50 \$ la bouteille de 591 ml soit 2,85 \$ le litre. Cela représente 2,85 fois plus cher que l'essence. Imaginez si nos automobiles fonctionnaient à l'eau. Or, personne ne rechigne, les étudiants achètent de l'eau en bouteille, alors que l'eau au robinet est réputée d'excellente qualité.

Tableau 1- Prix comparables de certains liquides le 1 mars 2003

Liquides	Essence	Eau en bouteille	Coca-Cola
Endroits	Station service	U.Q.T.R Cafétéria	U.Q.T.R. Machines-distributrices
Formats initiaux	À la pompe	591 ml (1,50 \$)	591 ml (1,50 \$)
Pour 1 litre	0,86 \$ – 0,92 \$	2,54 \$	2,54 \$
Rapport	Si 1 fois	2,85 fois plus	2,85 fois plus

1. Évaluation environnementale en 1988

En 1988, j'ai piloté la grande enquête que menait la Société de géographie de la Mauricie, avec trois enquêteurs, dans l'ensemble de la région 04 (Mauricie-Bois-Francs) au sein de chacune des municipalités. Un rapport et un atlas ont été confectionnés, en outre, une journée d'étude a été convoquée avec un représentant de chacune des municipalités de la région (tableau 2). Les trois problèmes environnementaux majeurs relevés furent :

Rejets d'origine domestique (égouts)	2,00 sur 3
Déchets domestiques (ordures ménagères)	1,46
Mauvaises odeurs	1,00

En 15 ans, la gestion de l'environnement a beaucoup progressé. D'abord à propos des rejets d'origine domestique, une usine de traitement des eaux usées a été construite à Sainte-Marthe-du-Cap traitant les eaux usées de toute l'agglomération du grand Trois-Rivières. Il en fut pareillement pour Shawinigan. De plus, les déchets domestiques, les ordures ménagères, ont été gérés par la mise en place d'une régie intermunicipale et l'acquisition du site d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès, on se rappellera à ce propos la saga de Waste Management. Mais il reste encore les mauvaises odeurs qui demeurent une source de préoccupation des citoyens et des visiteurs. Un sondage téléphonique complète cette observation.

Tableau 2 – Liste des problèmes environnementaux évalués en 1988

Problèmes environnementaux	Moyenne sur 3	Problèmes environnementaux	Moyenne sur 3
Approvisionnement en eau potable	0,69	Érosion hydrique	0,71
État du système d'approvisionnement	0,93	Compactage des sols	0,22
Conduits de distribution	0,81	Déchets domestiques	1,46
Purification	0,72	Cimetières d'autos	0,79
Éléments minéraux	0,56	Vibration du sol	0,46
Qualité de l'eau potable	0,38	Mauvaises odeurs	1,00
Approvisionnement lors de sécheresse	0,60	Smog	0,02
Rejets d'origine domestique	2,00	Fumée	0,19
Inondations	0,71	Bruit	0,67
Érosion éolienne	0,61	Surcharge de visiteurs	0,04
		Disparition progressive de la forêt	0,50

Un premier sondage a été expédié aux différents organismes de la région 04, préoccupés de près ou de loin par l'environnement, mais peu ont répondu à cet appel, alors le Conseil régional d'environnement de la région 04 a décidé de faire un sondage téléphonique à l'aveugle permettant ainsi de sonder la population par la firme Télé-Solution. Les résultats sont très révélateurs, analysons chacune des questions. Puis nous compléterons par l'analyse du tableau de compilation en annexe.

* Les résultats de la consultation citoyenne se retrouvent à la section «Les résultats de la consultation citoyenne sur l'état de l'environnement de la Mauricie» du présent ouvrage.

Perception régionale des problèmes

La compilation par municipalité permet d'ouvrir une fenêtre sur la géographie des six problèmes télé-sondés.

- **Plans d'eau** : les municipalités adjacentes aux plans d'eau dénoncent le bruit des bateaux, les fosses septiques près de l'eau, l'arrosage des cultures par différents produits qui rejoignent la nappe d'eau souterraine ou le plan d'eau proximal, les bruits d'avions au Lac-à-la-Tortue, les déchets déposés près de l'eau, les égouts déversés directement à la rivière, les usines près du fleuve, la vidange des bateaux à moteur dans l'eau, les porcheries qui menacent la qualité de l'eau et, l'été, les « sea-doo » (motos marines) par leur bruit et leur vitesse. Ce qui domine par la fréquence, c'est le rejet d'égouts. Les municipalités loin des cours d'eau ou de lacs ignorent ces problèmes et souvent affirment que tout va bien.

- **Agriculture** : plusieurs municipalités se plaignent des mauvaises odeurs, le point majeur qui demeure non résolu dans la région depuis 1988, odeur de porcheries et autres, c'est constant partout.

- **Déchets** : la majorité des gens est contente (à 85 %). La population de Saint-Gérard-des-Laurentides aimerait la collecte à la semaine plutôt qu'aux deux semaines. Pointe-du-Lac, Sainte-Marthe-du-Cap Saint-Maurice, Maskinongé, Louiseville, Lac Édouard n'ont pas la récupération et la souhaite.

Il est possible que les citoyens ne lisent pas le journal *Le Devoir* en raison de son tirage limité, du style d'écriture proposé et de l'échelle provinciale des sujets traités. Ainsi, une revue de presse parallèle a été effectuée dans le quotidien des Mauriciens, le journal *Le Nouvelliste*, afin de permettre de saisir les sujets traités. Il est lu par un très grand nombre de Mauriciens, les sujets traités sont à l'échelle du local et du régional, le style d'écriture est clair et accessible. Or, les préoccupations générales des deux premiers mois sont analogues à celles du *Devoir*, en plus d'y ajouter les problèmes régionaux et locaux que sont le porc (industrie, senteur et épandage du purin), les petites centrales, l'énergie et la forêt. En novembre, plusieurs sujets se poursuivent. Enfin, en décembre et janvier s'ajoutent les aires protégées et la forêt, en plus de sujets récurrents. (Tableau 3).

Les sujets proposés en lecture aux Mauriciens se rapprochent beaucoup des préoccupations des citoyens et, selon le tableau 4, *Le Nouvelliste* propose plus d'articles à portée environnementale que *Le Devoir*, souvent le double, autant de la part de ses journalistes que provenant d'agences de presse. Les Mauriciens sont donc bien informés des grands débats environnementaux ou devraient l'être à tout le moins.

Tableau 3 - Tableau comparatif du *Devoir* et du *Nouvelliste*

Sujets traités dans les journaux portant sur l'environnement et leur fréquence

MOIS	Le Devoir	Fréquence	Le Nouvelliste	Fréquence
Sept. 2002	Kyoto	5	Eau	15
	Algues vertes	3	Kyoto	7
	Agriculture, pollution	2	Énergie	6
	Centrales nucléaires	2	Parc	4
	Johannesburg (Sommet)	2	Agriculture biologique	3
	Automobile pollution	1	Déchets	3
	Déchets dangereux	1	Petites centrales	3
	Feu et parc	1	Porc	3
	Ozone	1	Produits toxiques et déraillement	3
	Santé, rejets polluants	1	Forêt	2
	Sédiments contaminés	1	Johannesburg (Sommet)	2
Oct. 2002	Kyoto	6	Eau	13
	Gaz à effet de serre	4	Déchets	8
	Petites centrales	3	Petites centrales	7
	Centrales thermiques	3	Kyoto	5
	Eau	1	Énergie	3
	Changements climatiques	1	Agriculture biologique	2
	OGM	1	Parc	2
	Porc	1	Transport en commun	2
Nov. 2002	Eau	8	Eau	6
	Petites centrales	4	Petites centrales	5
	Porc	3	Énergie	3
	Déchets toxiques	2	Papier (Industrie du)	3
	Forêts	2	Agriculture biologique	2
	Kyoto	2	Climat en changement	2
	Énergie	1		
Déc. 2002	Déchets	3	Eau	2
	Forêt	3	Climat changement	1
	Kyoto	3		

Janv. 2003	Déchets	5	Énergie	9
	Forêt	4	Forêt	7
	Développement immobilier	2	Eau	6
	Smog	2	Transport en commun	6
	Agriculture durable	1	Déchets	5
	Énergie, économie	1	Petites centrales	4
	Milieus humides	1	Aires protégées	2
	Nucléaire	1	Kyoto	2
	Parc	1	Pêche	2
	Verglas	1	Porc	2

L 'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT

écosystème et diversité biologique

Steve Therrien

Alliance Environnement

CONTENU

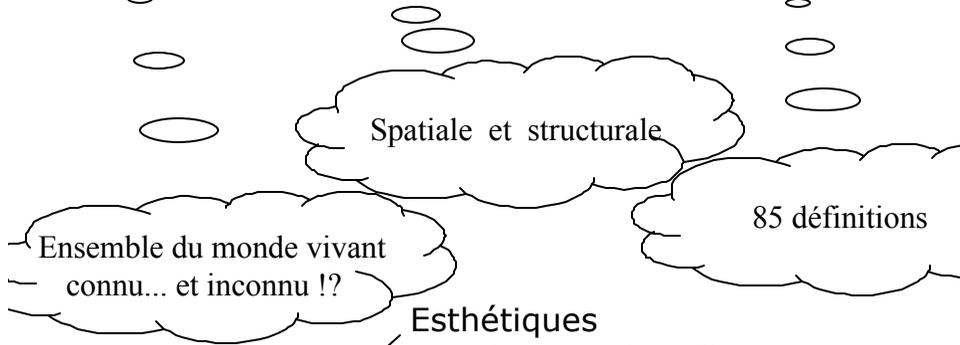
- Diversité biologique - un aperçu timide
- La forêt mauricienne - en bref
- Écosystème et diversité biologique
 - Le rôle des perturbations naturelles
 - Implications pour l 'aménagement forestier
- Aménagement forestier durable
- Gestion écosystémique
- Aménagement à intensité variable
- La certification forestière

Diversité biologique

Vaste

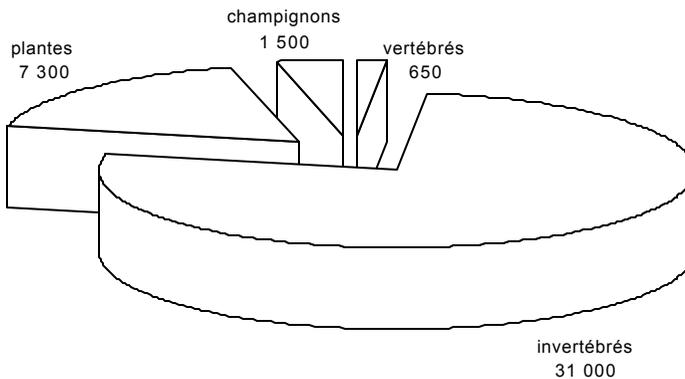
hiérarchique

difficile à définir

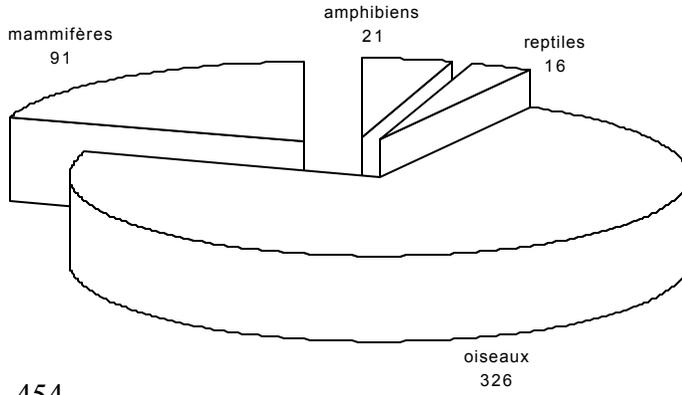


Pourquoi ?

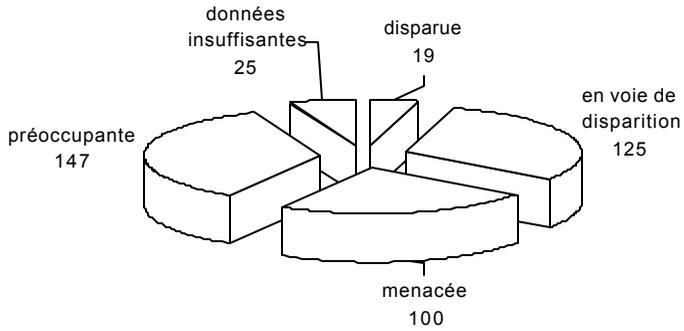
- Esthétiques
- Morales et culturelles
- Économiques - récréatives
- Indicatrices
- Médicinales
- Options futures



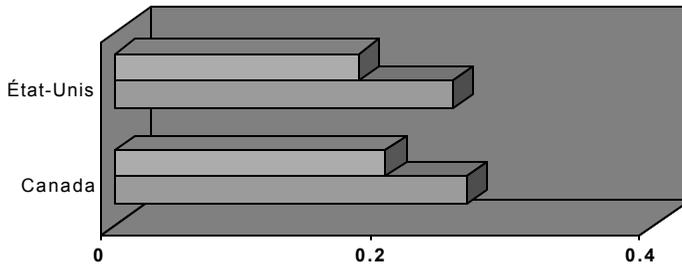
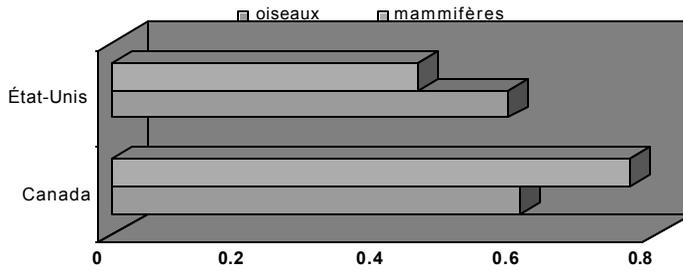
Total 40 450



Total 454

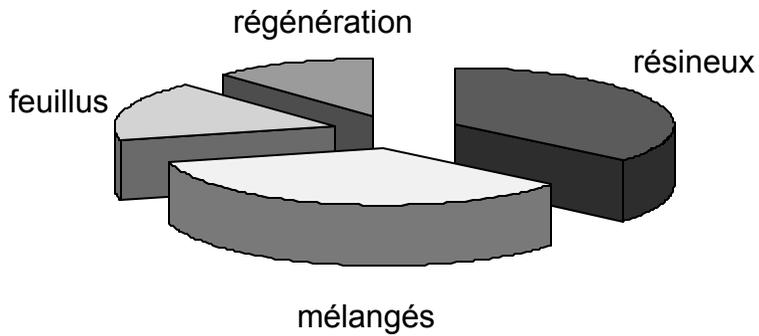


Total 416



Tiré de Bunnell 1990

Écosystèmes forestiers de la Mauricie



Écosystèmes forestiers de la Mauricie

Mosaïques essentiellement modelées par le feu

Régime des feux de forêt (Bergeron *et al* 2001, Lesieur *et al.* 2002)

Sapinière - sous-domaine de l'ouest : ~ 100-150 ans

1923-1998, superficie annuelle moyenne : 2 600 ha (12 000)

Tordeuse perturbation secondaire

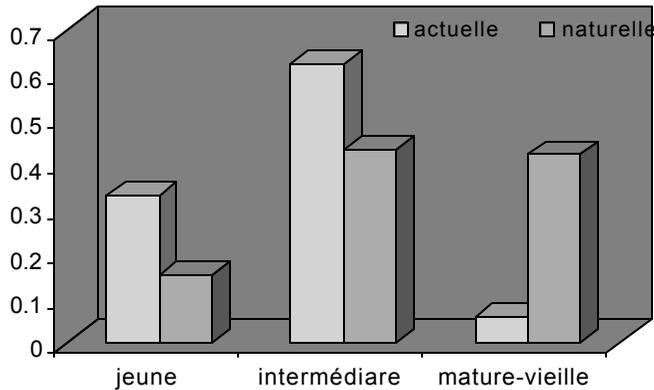
Épidémies cycliques 30 - 100 ans

Chablis - sites ponctuels

Peuplements < 60 ans = 60 %

Peuplements de < 100 ans = ~ 94 %

Peuplements de > 100 ans = ~ 6 %



Biodiversité - le rôle des perturbations naturelles

Prémisse :

les espèces sont adaptées aux régimes des perturbations

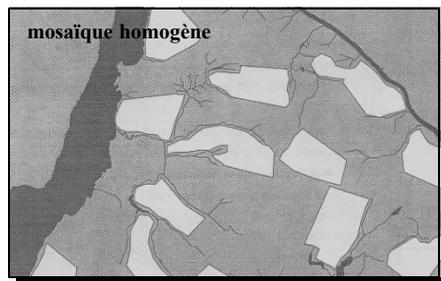
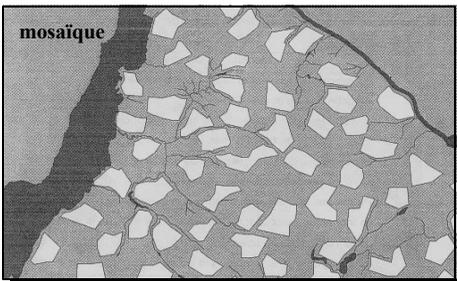
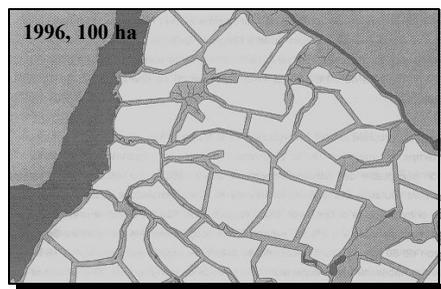
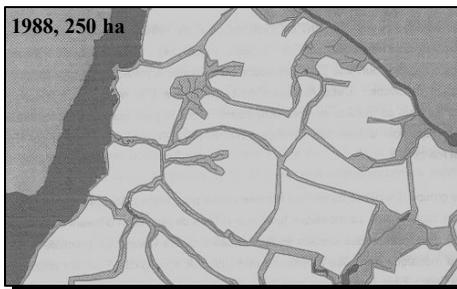
Plus qu'une adaptation - une nécessité :

Perturbations conditionnent les mosaïques forestières =
maintien de la diversité dans le temps et l'espace

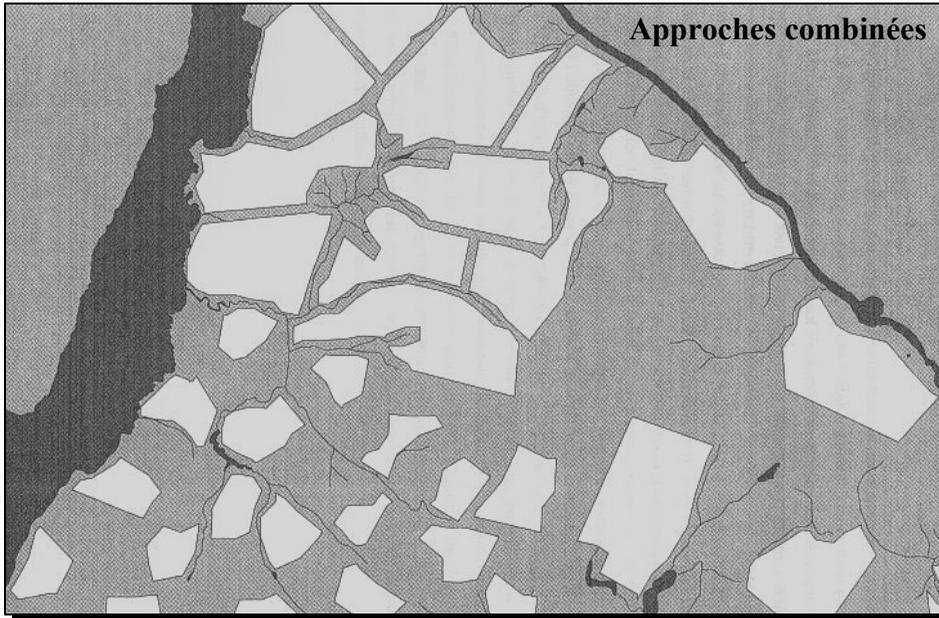
Spatiale - échelle du paysage : mosaïque forestière

Mosaïque en mouvement = présence et transition
constante de multiples classes d'âge

Uniformisation du couvert = danger perte de biodiversité



Tiré de Potvin et Courtois 1998



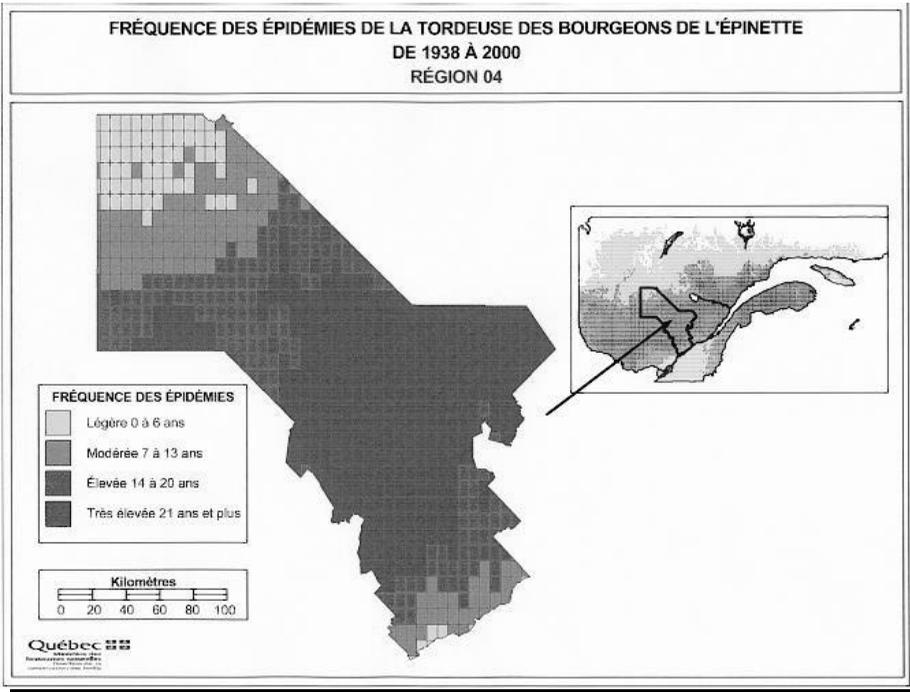
Biodiversité - le rôle des perturbations naturelles

Structurale : structure et hétérogénéité des peuplements

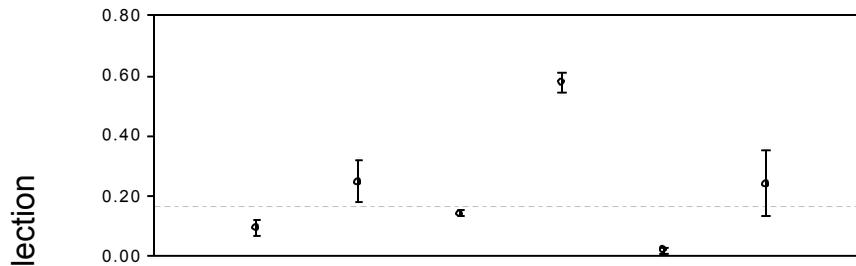
Hétérogénéité : strates herbacée, arbustive-régénération
chicots, débris ligneux

Les études réalisées sur la biodiversité dans les forêt aménagées démontrent que la problématique de la conservation concerne principalement l'hétérogénéité structurale

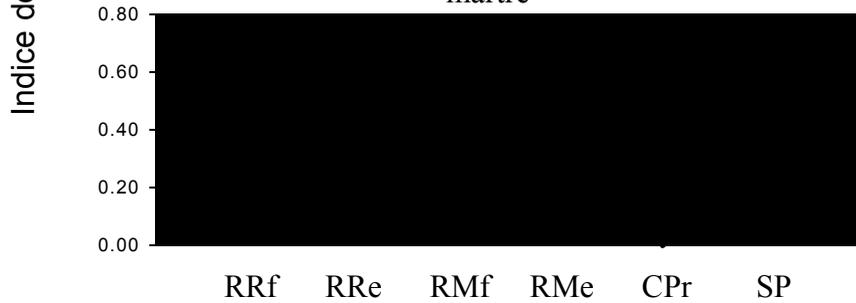
Simplification structurale des peuplements =
perte de diversité biologique

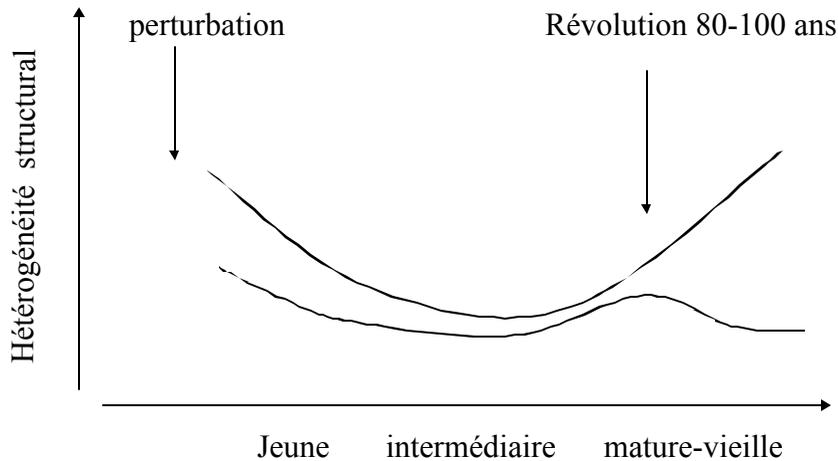


lièvre



martre





Aménagement forestier durable (AFD)

Encore quelque chose de difficile à définir ou à formuler

Pas une destination, plutôt un idéal qu'on vise

Forêts sont dynamiques = AFD =

oupsss ... la cible bouge !?!

En 1997, CCMF définit l'AFD comme un mode de gestion des forêts permettant (un cadre de 6 critères) :

- 1- Maintien de l'écosystème forestier
- 2- Maintien de la diversité des espèces
- 3- Maintien de la productivité des écosystèmes
- 4- Conservation des sols
- 5- Avantages multiples pour la collectivité
- 6- Responsabilité sociale

Aménagement écosystémique

Concept orienté vers la réplication des processus naturels

Régimes et caractéristiques des perturbations naturelles

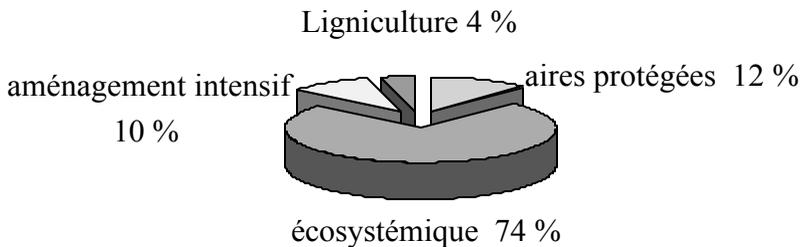
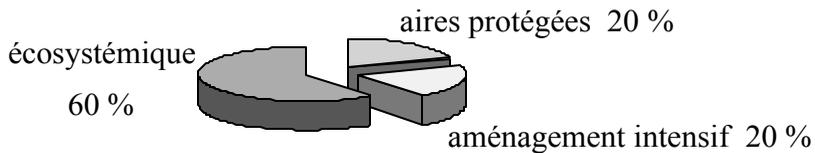
Prémisse : les espèces sont adaptées aux perturbations
= en se rapprochant de ces processus, plus de chances de maintenir la diversité biologique

Ne peut être réplication intégrale :



Caractéristiques fonctionnelles pour la biodiversité

Aménagement à intensité variable (triade)



CERTIFICATION FORESTIÈRE

Certification en aménagement forestier durable

Processus dans lequel les compagnies forestières s'engagent afin de démontrer que leurs produits sont issus de pratiques saines et viables au plan environnemental, social et économique

Pas une disposition législative mais bien volontaire = avantage concurrentiel sur le marché

Principaux systèmes de certification effectifs au Canada

Forest Stewardship Council (FSC) :

Agence canadienne de Normalisation (CSA)

Sustainable Forest Initiative (SFI)

À Suivre ...

- Nouvelle délimitation territoriale, 9 AC à 4 UAF
- Révision du RNI
- Sélection des indicateurs d'AFD

Indicateurs de diversité biologique

On commence où - quand ?

Et si ça ne marche pas - qu'est-ce qui se passe ?

Remerciements

Association Forestière de la Vallée du Saint-Maurice

Programme des mesures d 'harmonisation, Conseil
Atikamekw Wemotaci

Photos :

Centre Collégial de Développement de Matériel
Didactique

Animal Diversity Web

et à vous tous

États généraux de l'environnement de la Mauricie

Les enjeux associés à la problématique des changements climatiques au Québec

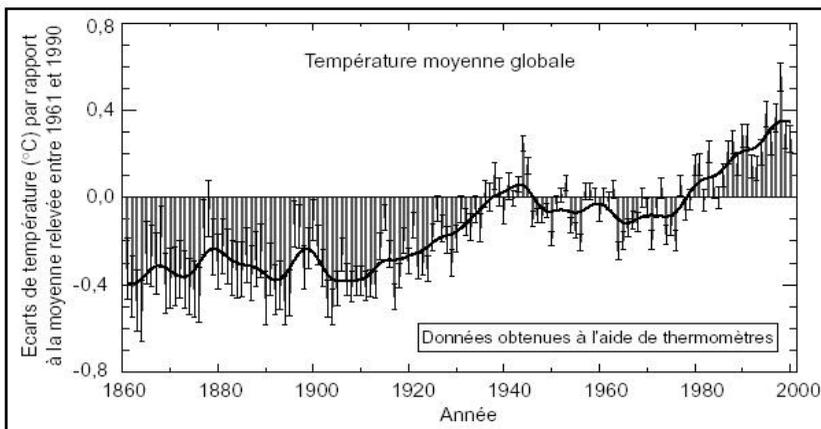
Alain Webster

Université de Sherbrooke

1 mars 2003

1- Les changements climatiques

† 1.1 Évolution de la température de 0,6°C depuis un siècle

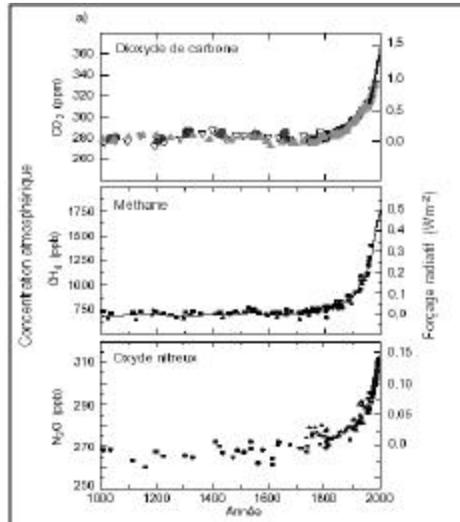


GIEC, 2001

1- Les changements climatiques (suite...)

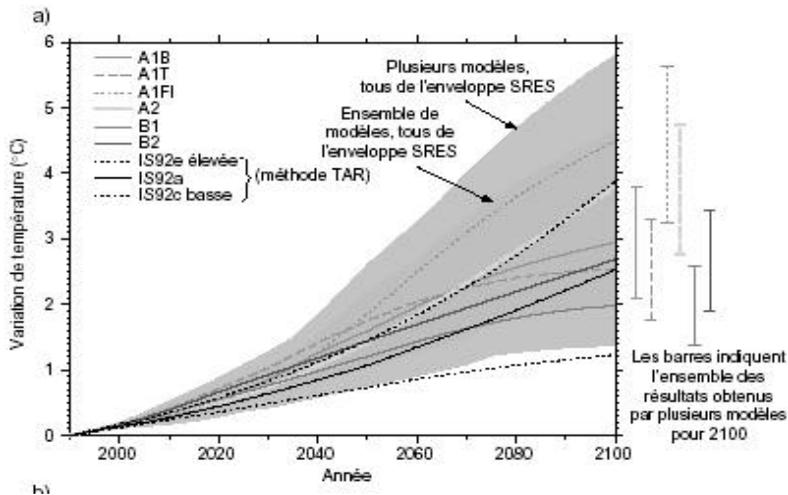
1.2 Évolution de la concentration atmosphérique des GES

- † Depuis 1750, la concentration de CO₂ a augmenté de 33% et celle de méthane de 140%;
- † Les ¾ des émissions anthropiques de CO₂ depuis 20 ans sont dues à la combustion de combustibles fossiles



1- Les changements climatiques (suite...)

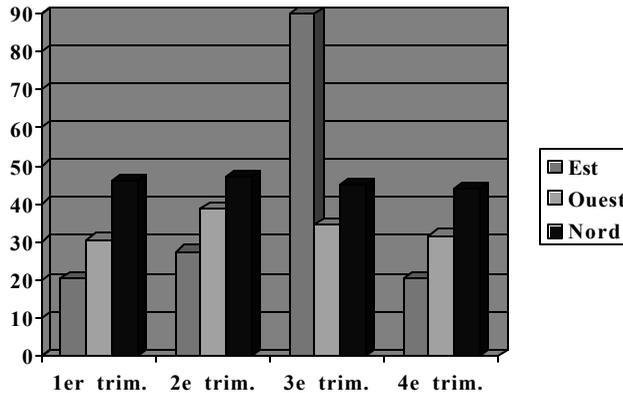
- † 1.3 Variation anticipée de la température annuelle de 1,4 à 5,8°C durant la période 1990 à 2100



GIEC, 2001

1- Les changements climatiques (suite...)

- † 1.4 Variation anticipée du niveau de la mer de 0,1 à 0,8 mètre durant la période 1990 à 2100



1. Les changements climatiques (suite...)

- † 1.5 Les principaux impacts négatifs du réchauffement climatique pour la santé humaine

- † Une réduction générale des rendements potentiels des cultures dans la plupart des régions tropicales et subtropicales (augmentation des rendements dans certaines régions) et réductions des pêches maritimes;
- † Une diminution des disponibilités en eau pour de nombreuses régions;
- † Une augmentation des personnes exposées à des maladies à transmission vectorielle, à des maladies hydriques ou à des agressions thermiques;
- † Une augmentation généralisée des risques d'inondation;
- † Une augmentation de la demande d'énergie pour la climatisation (réduction à des fins de chauffage);
- † Une augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes;
- † Une accentuation de la désertification;
- † Une fonte du pergélisol

2. Le contexte politique des changements climatiques

- † L'avènement de nouvelles normes sur la scène internationale et nationale :
 - † appartenir à une communauté d'États soucieux d'agir
 - † la reconnaissance d'une responsabilité commune mais différenciée
- † Les aspects institutionnels :
 - † un champ d'action conflictuel entre gouvernements
 - † un processus de concertation dynamique qui pourra servir lors des négociations associées aux prochaines périodes d'engagement
- † Un ensemble de principes :
 - † ...aucune région ou aucun gouvernement n'ait à assumer une part déraisonnable du fardeau
 - † ...aucun secteur ou aucune région ne soit traité de façon injuste

- † L'équité comme cadre de référence :
 - † *en fonction des responsabilités ou des conséquences*
 - *distinguer les conséquences des choix passés et celles des choix futurs*
- † La mise en œuvre :
 - † atteindre l'objectif environnemental
 - † minimiser les coûts
 - † prendre en compte les enjeux de commerce international
- † Le cadre théorique :
 - † limiter le libre accès à l'utilisation de cette *ressource rare...*

3.1 Les principales caractéristiques du Protocole de Kyoto

- † 3.1.1- Définir une limite contraignante d'émissions de GES par pays pour la période 2008-2012 permettant de réduire les émissions de 5,2%
 - † En conformité avec le principe de « responsabilité commune et différenciée », les pays en développement n'ont pas d'objectifs spécifiques.

3.1 Principales caractéristiques du protocole (suite...)

Les budgets d'émissions des pays de l'Annexe B

États	Engagement de limitation ou de réduction par rapport au niveau de 1990
Luxembourg *	-28,0 %
Allemagne *, Danemark *	-21,0 %
Autriche *	-13,0 %
Royaume-Uni *	-12,5 %
Bulgarie, Estonie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Monaco, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suisse, Union européenne	-8,0 %
Belgique*	-7,5 %
États-Unis	-7,0 %
Italie*	-6,5 %
Canada, Hongrie, Japon, Pays-Bas *, Pologne	-6,0 %
Croatie	-5,0 %
Fédération de Russie, Finlande *, France *, Nouvelle-Zélande, Ukraine	0,0 %
Norvège	1,0 %
Suède*	4,0 %
Australie	8,0 %
Islande	10,0 %
Irlande*	13,0 %
Espagne*	15,0 %
Grèce*	25,0 %
Portugal*	27,0 %

3.1 Principales caractéristiques du protocole (suite...)

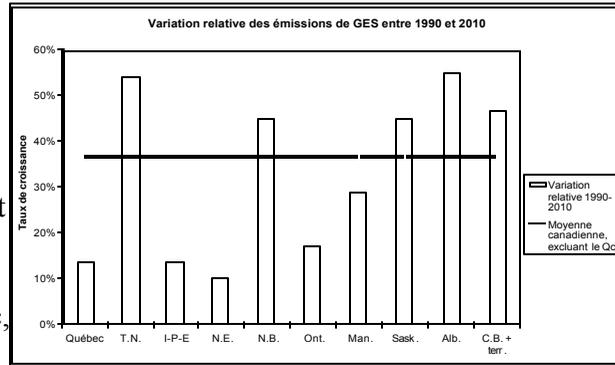
- † 3.1.2- Le recours au *marché* pour réduire les coûts et inciter de nouveaux pays à participer à l'effort de réductions :
 - † Les échanges internationaux d'émissions (*article 17*)
 - Entre les pays signataires de l'Annexe B
 - † La mise en œuvre conjointe (*article 6*)
 - Entre les pays signataires de l'Annexe B
 - † Les mécanismes pour un développement propre (*article 12*)
 - Avec les pays en développement signataires de la Convention cadre sur les changements climatiques

3.2 Les implications du protocole au niveau canadien

- † 3.2.1 Le budget d'émissions des GES au Canada ne représente que 70% des émissions prévues en 2010, pour atteindre cet objectif il faut donc définir des objectifs de réduction pour chacun des secteurs.
- † 3.2.2 La participation des entreprises aux marchés internationaux prévus dans le protocole de Kyoto suppose le recours aux permis d'émissions échangeables comme mode de gestion interne.

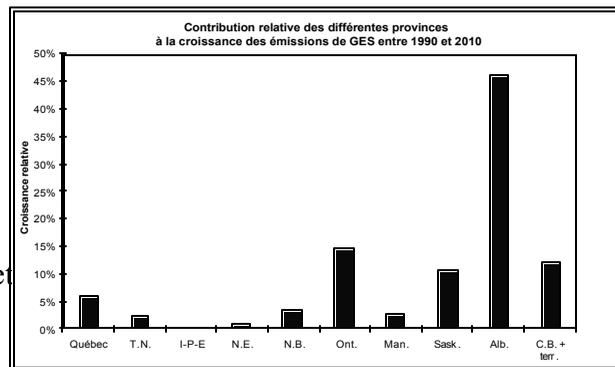
3.3 Des responsabilités et des opportunités différentes

- † La hausse des émissions de GES durant la période 1990-2010 devrait être de 14% au Québec par rapport à une moyenne canadienne, excluant le Québec, de 36%.



3.3 Des responsabilités et des opportunités différentes (suite...)

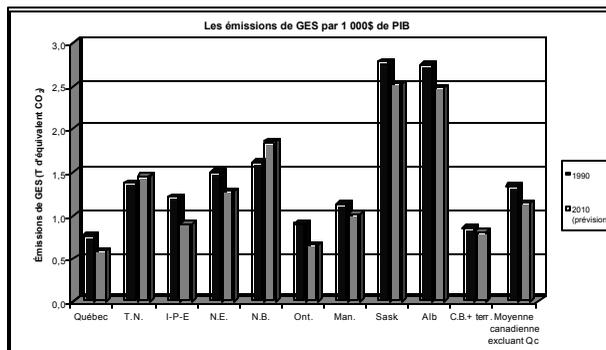
- † L'Alberta contribue à plus de 46% de la croissance des émissions entre 1990 et 2010, l'Ontario, la Saskatchewan et la C.B. entre 10 et 15% alors que la contribution du Québec est légèrement inférieure à 6%.



3.3 Des responsabilités et des opportunités différentes (suite...)

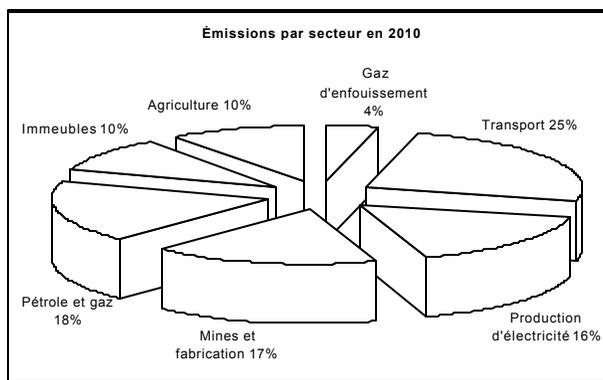
† Les émissions de GES par unité de PIB diminuent pour presque toutes les provinces durant la période 1990-2010.

† Cela se traduit néanmoins par une hausse des émissions...



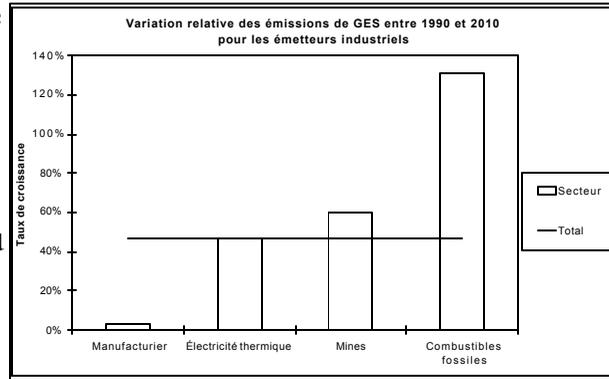
3.3 Des responsabilités et des opportunités différentes (suite...)

† Les grands émetteurs industriels (*Production d'électricité, Mines et fabrication et Pétrole et gaz*) représentent plus de 50% des émissions de 2010



3.3 Des responsabilités et des opportunités différentes (suite...)

† La croissance relative des émissions de GES varie de façon importante au Canada chez les émetteurs industriels



4. La démarche proposée par le gouvernement fédéral

† 4.1 Les instruments retenus :

– Des mesures traditionnelles...

- † Innovation et technologie : accroître les investissements, ré-affecter certains fonds, revoir les structures
- † Mécanismes de partenariat : gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux; secteurs privés et ONG
- † Infrastructures : systèmes de transport en commun, transport intermodal des marchandises, stockage de carbone

– Le recours à des instruments économiques...

- † Initiatives fiscales : efficacité énergétique, biocarburants, etc.
- † Échanges de droits d'émissions et compensations pour les gros émetteurs industriels

4.2 Le système de permis d'émission échangeables

† Principes généraux :

- † Déterminer une quantité annuelle d'émissions pouvant être rejetée ;
- † Répartir cette quantité entre les différentes entreprises ;
- † Laisser le marché modifier cette allocation initiale et établir un prix pour ces permis en permettant les échanges entre les entreprises.

4.2 Le système de permis d'émission échangeables (suite...)

† Des avantages importants:

- † La quantité totale de polluants pouvant être rejetée peut être limitée ;
- † La réduction des émissions s'effectue de la façon la moins coûteuse possible puisque les entreprises ayant de faibles coûts de réduction ont un avantage financier à réduire les émissions ;
- † Toutes les entreprises ont un incitatif financier continu à trouver de nouvelles technologies ou de nouveaux procédés permettant de réduire les émissions ;
- † Pour se conformer à leurs budgets d'émissions, les entreprises peuvent réduire leurs émissions de GES, acheter des permis auprès d'entreprises canadiennes ayant préalablement réduit ou capter les émissions ou avoir accès aux marchés internationaux prévus dans Kyoto

4.2 Le système de permis d'émission échangeables (suite...)

- † La conception du système est fondamentale et fait appel à un ensemble de choix dont :
 - † L'allocation initiale des permis
 - † La définition des entreprises qui peuvent participer à ce système

4.2 Le système de permis d'émission échangeables (suite...)

- † L'allocation initiale dans la démarche fédérale:
 - † attribution gratuite en fonction du niveau de production et d'un facteur d'intensité des émissions
 - † les permis que recevrait une entreprise augmenteraient ou diminueraient en fonction de sa production et aucun plafond absolu sur les émissions des industries visées ou d'une entreprise ne serait imposé.
 - † une industrie en forte croissance n'a donc pas nécessairement besoin de compenser ses émissions supplémentaires par l'achat de permis puisqu'elle va recevoir un nombre plus élevé de permis
 - † cela se traduit par une disponibilité moins grande de permis pour les autres industries visées par le système de permis ou même par la nécessité d'accroître les mesures de réduction dans les autres secteurs

4.2 Le système de permis d'émission échangeables (suite...)

- † Analysée dans une perspective dynamique, la répartition initiale basée sur des critères d'efficacité se traduit inévitablement par une variation dans la différenciation des efforts de réduction entre secteurs et entre provinces.
- † Dans un système à budget fermé, tout accord avec un secteur industriel peut avoir des répercussions sur les autres secteurs ou les autres provinces.
- † Dans ce contexte, les émissions des secteurs ou des provinces ayant des taux de croissance supérieurs à la moyenne sont compensées, pour ne pas dire *financées*, par les secteurs ou les provinces ayant des taux de croissance inférieurs à la moyenne.

4.2 Le système de permis d'émission échangeables (suite...)

† Les secteurs visés par un système de permis d'émissions échangeables sont les grands émetteurs industriels

- production thermique d'électricité (charbon, pétrole et gaz);
- pétrole et gaz (extraction en amont, gazoducs et oléoducs, services de distribution du gaz, raffinage du pétrole);
- extraction minière (métallique et non métallique);
- production de pâtes et papiers;
- production chimique (produits chimiques industriels inorganiques, produits chimiques industriels organiques et engrais chimiques et matériel de fertilisation);
- production de fer et d'acier;
- fusion et raffinage;
- production de ciment et de chaux;
- production de verre et de contenants en verre.

4.2 Le système de permis d'émission échangeables (suite...)

- † Certains secteurs non visés par un système de permis pourraient vendre des permis (compensation) suite à une réduction des émissions :
 - † Foresterie (puits)
 - † Agriculture (puits)
 - † Lieux d'enfouissement
 - † Captage du CO₂

en guise de conclusion...

- † Des éléments très positifs :
 - † En premier lieu, la ratification du Protocole
 - † La volonté de mettre en place un système de permis d'émissions échangeables
- † Étant donné l'importance considérable du secteur énergétique dans le bilan des émissions de GES, l'incitation permanente à la réduction des émissions se traduit également par une incitation permanente à l'efficacité énergétique

en guise de conclusion...

- † Encore beaucoup de questions :
 - Selon les modalités retenues dans la conception du système, les incitations à l'amélioration de l'efficacité énergétique pourraient être différentes selon les sources de production d'énergie
 - La question de la répartition du fardeau entre secteurs et, explicitement ou implicitement, entre provinces reste problématique
 - La question des secteurs non visés par le système de permis mais pouvant vendre des permis reste à préciser
 - L'importance du rôle joué par les marchés internationaux